RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES CONSULTATIONS PUBLIQUES DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016-2020 VILLE DE SAGUENAY ET MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

POUR LA VILLE DE SAGUENAY ET LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

RÉDIGÉ PAR LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

AVRIL 2016

TABLE DES MATIÈRES

1. AVANT-PROPOS 3
2. LA COMMISSION 4
2.1 Mode de nomination des commissaires 4
2.2 Liste officielle des commissaires 5
2.3 Rôle de la commission 6
2.4 Diffusion du projet PGMR 7
2.5 Déroulement des assemblées 7
2.6 Nombre de participants lors des séances publiques 8
2.7 Ordre du jour des assemblées 9
3. PRINCIPALES INTERVENTIONS ET MÉMOIRES DÉPOSÉS 10
3.1 Consultation publique du 30 mars 2016 à Saint-Honoré 10
3.2 Consultation publique du 31 mars à l'arrondissement Chicoutimi 10
3.3 Mémoires déposés et commentaires envoyés par courriel (Annexe VII) 11
4. RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION 14
5. CONCLUSION 25
ANNEXE I 27
Résolutions pour la nomination des membres 27
ANNEXE II 31
Avis public 31
ANNEXE III 36
Communiqués de presse 36
ANNEXE IV 39
Exemple de publicité 39
ANNEXE V 40
Listes des personnes présences 40
ANNEXE VI 42
Comptes rendus des consultations publiques 42
ANNEXE VII 56
Mémoires et commentaires déposés 56

1. AVANT-PROPOS

Le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) modifié a été adopté le 1er février 2016 par le conseil municipal de la Ville de Saguenay et le 9 février par le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Comme prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), à la section VII, une période de consultation publique a été mise en place afin de favoriser la participation de la population sur les décisions qui ont été prises au regard du PGMR.

À la suite de cette période de consultation, la population et tous les acteurs concernés intéressés de près ou de loin à ce projet PGMR, ont été invités à deux séances de consultation publique. Ces assemblées ont été menées par une commission indépendante dont les membres représentaient divers milieux de notre communauté. Ces consultations ont eu lieu le 30 mars à Saint-Honoré et le 31 mars à l'arrondissement de Chicoutimi (ville de Saguenay).

Les membres de la commission, ayant pris connaissance du projet de PGMR, lu les différents mémoires déposés et écouté les avis et propos formulés par les citoyens et différents acteurs lors des assemblées publiques, se sont réunis pour rédiger le rapport ci-présent.

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD) avait comme mandat d'animer les consultations publiques et de supporter les commissaires lors des rencontres de la commission. Ensuite, le CREDD a rédigé en collaboration avec les commissaires un rapport de consultation qui sera présenté aux conseils de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Vous trouverez dans ce document tous les éléments de la mise en place de ladite commission, de la diffusion du projet de PGMR, ainsi que de la nature des propos qui ont été formulés lors des assemblées. Aussi, vous y trouverez les recommandations que les membres de la commission ont élaborées à l'intention des élus de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay (art. 53.16).

2. LA COMMISSION

Comme stipulé dans l'article 53.13 de la LQE, tout PGMR doit être soumis à un processus de consultation publique. (Voir encadré ci-dessous)

LQE 53.13
Constitution d'une commission

La consultation publique sur le projet de plan se tient par l'intermédiaire d'une commission que constitue le conseil de la municipalité régionale et qui est formée d'au plus dix membres désignés par le conseil, dont au moins un représentant du milieu des affaires, un représentant du milieu syndical, un représentant du milieu sociocommunautaire et un représentant des groupes de protection de l'environnement.

Modalités de fonctionnement

Réserve faite des dispositions de la présente loi, la commission définit ses modalités de fonctionnement et de consultation.

2.1 Mode de nomination des commissaires

De façon unanime, les membres des conseils de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-de-Saguenay ont opté pour un mode de nomination réalisé à l'intérieur même des milieux visés par l'article 53.13 de la LQE, à savoir le milieu des affaires, le milieu syndical, le milieu sociocommunautaire et les groupes de protection de l'environnement.

Pour la nomination des autres commissaires, voici le mode de nomination :

Des appels téléphoniques ont été logés à l'endroit de divers organismes œuvrant régionalement dans les milieux visés par la Loi pour les solliciter à titre de commissaire. À la suite de ces appels, une résolution a été adoptée par les conseils de la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay, respectivement les 1er et 9 février 2016, pour confirmer la nomination des membres de la commission.

La première rencontre des commissaires s'est tenue le 9 mars 2016 à la Pulperie de Chicoutimi. Lors de cette réunion, les commissaires ont désigné à l'unanimité monsieur Bertrand Tremblay, président du conseil d'administration du Carrefour environnement Saguenay, pour agir à titre de président de la commission.

2.2 Liste officielle des commissaires

Nom	Fonction / rôle
Représentant du milieu des affaires	
Madame Claudia Fortin	Directrice du Service aux entreprises de Promotion Saguenay
Représentant du milieu sociocommunautaire	
Monsieur Bertrand Tremblay	Président du Carrefour environnement Saguenay
Représentant du milieu syndical	
Monsieur Gilles Brassard	Agriculteur et membre du l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA)
Représentant d'un groupe de protection de l'environnement	
Monsieur Simon Durocher	Administrateur pour Eurêko!
Autres représentants	
Monsieur Michel Ringuette (MRC du Fjord-du-Saguenay)	Président du comité de suivi du PGMR et maire de Saint-Charles-de-Bourget
Monsieur Luc Blackburn (Ville de Saguenay)	Président de la Commission de l'environnement de Saguenay et conseiller municipal
Monsieur Simon-Olivier Côté (Ville de Saguenay)	Membre de la Commission de l'environnement de Saguenay et conseiller municipal

2.3 Rôle de la commission

Pendant et après les assemblées, et ce en vertu de l'article 53.15 de la LQE, les membres de la commission ont eu le mandat suivant :

- S'assurer que toute l'information nécessaire à la compréhension du projet de PGMR a été fournie;
- Voir à ce que tout questionnement ait des explications;
- Entendre tout citoyen, groupe, organisme, etc. désirant s'exprimer à ce sujet;
- Dresser un rapport des observations recueillies lors des assemblées et des modalités de consultation.

LQE 53.15

Audition des intéressés

Au cours des assemblées publiques, la commission s'assure que les explications nécessaires à la compréhension du projet de plan sont fournies; elle entend les personnes, groupes ou organismes qui désirent s'exprimer.

Rapport

À l'issue de ces assemblées, la commission dresse un rapport des observations recueillies auprès du public et des modalités de la consultation publique, et le transmet au conseil de la municipalité régionale. Ce rapport est rendu accessible au public dès sa transmission au conseil.

LQE 53.16

Transmission du projet de plan

Après la consultation publique, le projet de plan, modifié le cas échéant pour tenir compte des avis reçus, est transmis au ministre ainsi qu'à chaque municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan projeté, accompagné du rapport de la commission.

Comme stipulé par l'article 53.14 de la LQE, un sommaire du projet a été publié dans les journaux diffusés sur le territoire de la ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay au moins 45 jours avant la tenue de la première assemblée publique. Cet avis a été publié le 10 février 2016 dans le Journal de Québec.

Un article dans le Courrier du Saguenay et un communiqué de presse ont été respectivement diffusés les 8 et 10 mars 2016. Un deuxième communiqué annonçant la prolongation du délai pour le dépôt des mémoires a également été diffusé le 4 avril 2016. Le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de même que toute l'information concernant les consultations publiques, les consignes pour la rédaction, le dépôt et la présentation des mémoires ont été affichées sur les sites internet de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay. L'information a également été diffusée dans l'info-ville à l'adresse suivante : info@ville.saguenay.qc.ca.

Comme stipulé par l'article 53.13 de la LQE, deux assemblées ont été fixées pour la consultation publique. La tenue de ces assemblées publiques a eu lieu :

30 mars 2016 – 19 h	**31 mars 2016 – 19 h**
Hôtel de ville de Saint-Honoré (salle du conseil) 3611, boulevard Martel Saint-Honoré, Québec G0V 1L0	Hôtel de ville de Saguenay (salle du conseil) 201, rue Racine Est Chicoutimi, Québec G7H 5B8

2.4 Diffusion du projet PGMR

Comme stipulé par l'article 53.14 de la LQE, le projet de PGMR a été disponible en version papier pour consultation dans les bureaux de chaque municipalité locale visée par le PGMR, de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de la Ville de Saguenay, sur le site Web des deux organisations, et ce, durant toute la période de consultation.

2.5 Déroulement des assemblées

Les assemblées débutaient par l'inscription des personnes présentes et de celles désirant déposer un mémoire ou présenter une intervention. Puis, une présentation du sommaire du PGMR avait lieu. À la suite de celle-ci suivaient la présentation des interventions, puis les questions du public (voir à la page 9 l'ordre du jour adopté par les membres de la commission).

Pour le bon déroulement des assemblées, il a été convenu que toute intervention devait être effectuée par l'entremise de l'animateur de la commission. De plus, les participants étaient informés qu'un rapport serait rédigé et comprendrait les sujets, les avis, les préoccupations, les propositions ou tout autre élément récurrent lors des assemblées.

2.6 Nombre de participants lors des séances publiques

Séance de consultation	Hôtel de ville de Saint-Honoré	Hôtel de ville de Saguenay
Nombre de participants	7	17

2.7 Ordre du jour des assemblées

1- **Inscription du public**
(Personnel des promoteurs)

2- **Distribution de documents**
(Personnel des promoteurs)

3- **Mot de bienvenue**
(Président)

4- **Présentation des membres de la commission**
(Président)

5- **Présentation du déroulement de la soirée**
(Animateur)

6- **Présentation du mandat de la commission**
(Animateur)

7- **Présentation du projet PGMR par la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay**
(Personnel des promoteurs)

8- **Présentation des mémoires et interventions**
(Animateur)

9- **Pause**

10- **Période de questions et de commentaires**
(Animateur)

11- **Levée de l'assemblée**
(Président)

3. PRINCIPALES INTERVENTIONS ET MÉMOIRES DÉPOSÉS

Lors des audiences publiques des 30 et 31 mars 2016, des mémoires ont été déposés et présentés à la commission. Vous trouverez dans les annexes VI et VII les comptes rendus des consultations publiques, l'intégralité des documents déposés et des fiches résumant les mémoires. Cette présente partie résume sommairement les interventions faites lors des consultations publiques des 30 et 31 mars derniers, des mémoires et des commentaires déposés.

3.1 Consultation publique du 30 mars 2016 à Saint-Honoré

Intervention de monsieur Jean-Philippe Monfet, citoyen

- Il demande l'évaluation de la co-collecte et l'utilisation du biogaz pour les camions au lieu d'utiliser du diesel.

- Il questionne le raisonnement des promoteurs qui a mené à suggérer le compostage fermé et les différents scénarios analysés.

Intervention de madame Geneviève Dion, citoyenne

- Elle s'interroge sur les matières qu'on ne peut toujours pas recycler présentement dans la région (ex. : les plastiques), probablement par manque de débouchés.

- Elle demande quelles actions sont prévues par les promoteurs pour permettre le recyclage de certaines matières telles que les plastiques.

- Elle questionne sur l'implantation des bacs de compostage en 2020 alors que l'objectif de composter 100% des matières organiques est à atteindre également pour cette année. Elle précise qu'il faut que les citoyens aient le temps de s'y habituer.

3.2 Consultation publique du 31 mars à l'arrondissement Chicoutimi

Présentation du mémoire du collectif de Saguenay en transition par monsieur de Benoît-Robin Lessard

- Il propose de regarder de plus près l'option de la biométhanisation avant de prendre une décision au sujet des matières organiques en se basant sur des études approfondies et indépendantes.

Intervention de madame Geneviève Chrétien, citoyenne et chargée de projet chez Eurêko!

- Elle demande d'obliger les organisateurs d'événements à effectuer la gestion des matières résiduelles et à prévoir un budget afin que les événements fassent appel à des organisations externes détenant l'expertise nécessaire.

Intervention de monsieur François Dupéré, citoyen
- Il suggère de prévoir des actions afin d'aider les citoyens. Par exemple, il propose la mise en place progressive de la collecte des matières organiques.

Intervention de madame Justine Desjardins, citoyenne
- Elle demande de voir à l'implantation d'un plan de sensibilisation pour les déchets électroniques afin d'éviter que ces derniers se retrouvent au site d'enfouissement.

Intervention de monsieur Martin Ferland, citoyen
- Il propose d'implanter la collecte du polystyrène de la même manière qu'au Lac-Saint-Jean.

Intervention de madame Monique Laberge, citoyenne
- Elle suggère de sensibiliser davantage les citoyens à réduire leurs déchets et de favoriser le compostage domestique et communautaire.

- Elle souligne qu'il faut démontrer le fait que le compostage à la maison permet des économies importantes qui ne seront pas chargées sur le compte de taxes des citoyens.

Intervention de madame Louise Denis, citoyenne
- Elle demande si le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) prévoit l'inclusion d'un troisième bac dans les parcs et les endroits publics.

Intervention de monsieur Benoît-Robin Lessard, citoyen
- Il propose de faire la collecte du fumier et du purin afin d'augmenter la quantité de matières organiques pour la biométhanisation, et d'impliquer le monde agricole.

Intervention de monsieur Martin Ferland, citoyen
- Il pose la question à savoir si la Ville paiera les agriculteurs ou si ceux-ci devront payer pour se procurer du compostage.

Intervention de madame Geneviève Dion, citoyenne
- Elle suggère de mettre l'accent sur les personnes les moins sensibilisées et de faire de la sensibilisation dans les écoles.

3.3 Mémoires déposés et commentaires envoyés par courriel (Annexe VII)

Collectif Saguenay en transition
L'introduction du mémoire parle de l'importance de réduire notre dépendance au pétrole. Le collectif Saguenay en transition demande de faire des études indépendantes, basées sur des faits et non uniquement sur des impressions. Il suggère que la biométhanisation pourrait permettre la vente de crédits compensatoires en carbone. Dans la dernière section du mémoire, on mentionne l'importance de collaborer avec les agriculteurs du secteur.

Eurêko!

Le mémoire présente les commentaires et les questionnements sur le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Par exemple, l'organisme suggère que la Ville de Saguenay et la MRC devraient prendre en compte les changements climatiques et les gaz à effet de serre liés à la gestion des matières résiduelles, et qu'elles fournissent des détails sur ces sujets dans le plan de développement durable.

Équipe du Renouveau Démocratique (ERD)

L'Équipe du Renouveau Démocratique (ERD) est favorable aux grandes orientations du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2016-2020 de la Ville de Saguenay et de la MRC-du-Fjord. Cependant, le mouvement politique croit qu'il pourrait aller plus loin sur certaines questions. L'ERD considère que la sensibilisation est l'élément clé de la réussite de ce plan. L'ERD suggère également d'évaluer une collaboration avec la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, notamment en ce qui a trait au traitement des matières organiques.

Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPEQ)

Le programme de l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPEQ) est de plus en plus accessible, visible et reconnu. Cependant, malgré tous les efforts déployés dans le but de sensibiliser la population sur l'importance de se défaire de ses vieux produits électroniques dans les points de dépôt officiels du programme, l'ARPEQ fait face à des enjeux de taille (existence d'un réseau parallèle, risques pour l'environnement et pour la santé et la sécurité des travailleurs et danger de vol de renseignements personnels). L'ARPE fait plusieurs recommandations pour accroître l'accessibilité des différents points de service, pour le bannissement des produits électroniques des sites d'enfouissement, pour la mise en place de mesures concrètes pour faciliter le recyclage, et suggère des propositions pour améliorer la communication et la diffusion des informations.

Fédération de l'Union des producteurs agricoles du Saguenay-Lac-Saint-Jean

La Fédération de l'Union des producteurs agricoles du Saguenay-Lac-Saint-Jean propose la collecte et le recyclage du plastique à balle ronde sur l'ensemble du territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean. La distribution de sacs et de bacs permettrait aux producteurs utilisant du plastique d'en disposer adéquatement et sans impact dommageable pour l'environnement. Cette collecte se fait déjà sur le territoire de la ville de Saguenay.

Syndicat local de l'Union des producteurs agricoles Fjord-du-Saguenay

Le Syndicat local propose la collecte et le recyclage du plastique à balle ronde sur l'ensemble du territoire. De plus, il voudrait pousser un peu plus loin le recyclage du matériel utilisé dans le secteur agricole. Il trouve intéressant d'utiliser le compostage produit dans le but d'enrichir leurs terres. Cependant, il demande que des vérifications soient faites tant au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) qu'au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), afin de s'assurer que le compostage produit répond adéquatement aux exigences et aux règlements des ministères.

Monsieur Frédéric Jean
Il croit que le volume de compostage produit pourrait être valorisé à 100 % par le milieu agricole.

Madame Justine Desjardins
Elle s'interroge sur la gestion des déchets de produits cosmétiques (par exemple, les crèmes corporelles hydratantes périmées). Elle pose la question suivante : Est-ce que le programme de gestion de matières résiduelles prévoit une méthode de gestion pour ce type de déchets domestiques?

Monsieur Martin Ferland
Il trouve pertinent de considérer l'option de la biométhanisation et de vérifier la possibilité de combiner toutes les matières organiques de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, dans le but d'avoir le maximum de matière à traiter. Il cite la présentation de monsieur Donald Beverly, ingénieur de Gaz Métro, qui a montré que le coût par unité d'énergie ($/GJ) diminue en fonction de la quantité produite de gaz. Selon Monsieur Ferland, la biométhanisation pourrait devenir une source de revenus à long terme pour les promoteurs comparativement au compost qui représente une dépense.

4. RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

Vous trouverez dans cette section les recommandations faites par la commission suite aux mémoires déposés, aux commentaires des citoyens lors des consultations publiques et suite à ceux envoyés par courriel.

SENSIBILISATION ET ÉDUCATION

Plusieurs commentaires lors des consultations publiques soulignaient l'importance de sensibiliser les citoyens pour réduire leurs déchets (mémoire d'Eurêko!, mémoire de l'Équipe du Renouveau Démocratique, interventions de mesdames Monique Laberge et Geneviève Dion, etc.). Considérant leur importance, les commissaires estiment essentiel de traiter de la sensibilisation et de l'éducation en dehors des orientations proposées dans le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

La communication et la diffusion de l'information sont essentielles à l'implantation d'un nouveau service ou d'une nouvelle action. Il est important que chacun des objectifs et des actions contenus dans le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) soit bien communiqué et diffusé avant, pendant ainsi qu'après leur mise en œuvre pour diffuser les résultats.

La Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay ont prévu, entre 2016 et 2020, une augmentation des budgets reliés à l'information, la sensibilisation et l'éducation. En 2016, la Ville de Saguenay consacre pour ce poste budgétaire 259 942 $ sur des dépenses totales de 15 303 631 $; soit 1,7 %. En 2020, la Ville prévoit consacrer 345 068 $ sur des dépenses totales de 20 047 161 $; soit 1,7 % des dépenses totales.[1] En 2016, la MRC du Fjord-du-Saguenay consacre 20 105 $ pour l'information, la sensibilisation et l'éducation sur des dépenses totales de 2 815 262 $; soit 0,7 % des dépenses totales. En 2020, la MRC prévoit consacrer 75 964 $ sur des dépenses totales de 3 986 299 $; soit 1,9 %.[2] À titre d'exemple, la Ville de Lévis fera passer les coûts associés à l'information, la sensibilisation et l'information de 35 000 $ en 2016 à 95 899 $ en 2020; soit une hausse de 173 %.[3] La Ville de Saguenay augmentera donc son budget de 33 % d'ici 2020 et la MRC du Fjord-du-Saguenay de 278 %.

L'augmentation du budget pour l'information, la sensibilisation et l'éducation est un pas dans la bonne direction, mais il faut avoir préalablement une stratégie globale de communication. Cette stratégie permettrait de bien orienter les budgets sur des actions visant la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation (3RV). En fonction des résultats obtenus, il serait important de réviser périodiquement la stratégie de communication.

---

[1] Sommaire exécutif du plan de gestion des matières résiduelles de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay, p. 16.

[2] Ibid., p.17.

[3] Source du PGMR de Lévis, p.38. https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/matieres-residuelles/ProjetPGMR_PlanAction_2015-10-21.pdf

Recommandation 1 :
Développer une stratégie globale de communication qui couvre toute la période de l'application du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et la réévaluer selon les résultats obtenus et la population ciblée.

Recommandation 2 :
Assurer un financement adéquat pour la mise en œuvre de la stratégie globale de communication.

Les commissaires ont remarqué que des citoyens ne semblaient pas connaître certains programmes ou initiatives mis en place ou financés par les promoteurs, notamment le programme dans les écoles primaires « Pour une ERE solidaire » ou la collaboration des producteurs agricoles dans la valorisation des boues municipales. Il serait donc important que la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay incluent dans la stratégie globale de communication un volet pour mettre en valeur les actions déjà mises en place et qu'elles publicisent leurs bons coups.

Recommandation 3 :
Établir dans la stratégie globale de communication un volet mettant en valeur les actions déjà en place et publiciser les bons coups.

ÉCOCENTRES

La Ville de Saguenay a mis à la disposition des citoyens quatre (4) écocentres et il existe cinq (5) écocentres (ou parcs à conteneur) sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

À Saguenay, les écocentres sont des parcs à conteneurs qui servent à la récupération des matières qui sont refusées par la collecte des déchets domestiques et par la collecte sélective (pneus, résidus de CRD, les RDD, les électroménagers, les appareils électroniques, les branches, les résidus verts, les métaux et les autres résidus apportés par les citoyens).[4] À la MRC du Fjord-du-Saguenay, les matières récoltées varient selon l'écocentre. Par exemple, l'écocentre de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean récupère les matériaux secs, les TIC, les encombrants et les métaux. L'écocentre de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis récupère les matériaux secs, les métaux et les encombrants.[5]

Le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) indique également que « chacune des municipalités gère de façon indépendante ses installations et celles-ci sont mises à la disposition des résidents de leur municipalité seulement. La collaboration entre les municipalités ou encore la création d'une entente intermunicipale permettrait d'optimiser la gestion des écocentres et d'offrir le service à davantage de citoyens. Bien que les municipalités limitrophes de la Ville de Saguenay puissent utiliser les écocentres de cette dernière, la distance

[4] Plan de gestion des matières résiduelles de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay, p. 55.
[5] Ibid., p.59.

qui les sépare (plus de 15 km) ne permet pas une participation citoyenne optimale. L'installation de nouveaux écocentres sur le territoire serait une solution à envisager afin de rendre le service plus accessible aux citoyens ».[6]

Selon les commissaires, il serait important de revoir le modèle de gestion afin de s'assurer que toutes les matières qui sont refusées par la collecte des déchets domestiques et par la collecte sélective (pneus, résidus de CRD, les RDD, les électroménagers, les appareils électroniques, les branches, les résidus verts, les métaux et les autres résidus apportés par les citoyens) puissent être accueillies dans un écocentre, qu'il soit situé à Saint-Félix-D'Otis ou à l'arrondissement Chicoutimi. De plus, la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay devraient s'inspirer de l'organisation des écocentres exploités par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR).

Un mémoire mentionne que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean analysera la faisabilité à mettre en place la vente de matières réutilisables provenant des écocentres, tels que le bois, la brique, les fenêtres, etc.[7] Les commissaires croient que la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay devraient permettre dans les écocentres la réutilisation, le réemploi, et la revente.

<u>Recommandation 4 :</u>
Revoir le modèle de gestion des écocentres sur tout le territoire en lien avec le principe des 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation) et s'assurer que toutes les matières puissent être accueillies dans chacun des écocentres.

<u>Recommandation 5 :</u>
Améliorer la collaboration entre les municipalités afin d'optimiser la gestion des écocentres et d'offrir les services à davantage de citoyens.

<u>Recommandation 6 :</u>
Analyser la faisabilité à mettre en place la vente de matières réutilisables provenant des écocentres.

ORIENTATION 1 : RÉDUCTION À LA SOURCE

Le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) mentionne plusieurs mesures encourageant la réduction à la source. Par exemple, la collecte d'équipements et d'articles de sport neufs ou usagés (projet Coffre aux sports), le programme d'aide financière au compostage domestique, etc. La réduction à la source a été mentionnée dans certains mémoires et lors des consultations publiques (mémoire de l'Équipe du Renouveau Démocratique, mémoire Eurêko!, etc.).

[6] Ibid., p. 124.
[7] Plan de gestion des matières résiduelles Domaine-du-Roy, Lac-Saint-Jean-Est et Maria-Chapdelaine, p.103.

La Ville de Lévis a été citée en exemple notamment pour son objectif de zéro déchet en 2030 ou pour sa campagne de sensibilisation sur le compostage (mémoire de l'Équipe du Renouveau Démocratique et intervention de madame Monique Laberge). L'orientation 1 ne contient pas d'action visant à sensibiliser les citoyens et les ICI (industries, commerces et institutions) sur l'importance de réduire à la source mais selon la commission, un tel objectif serait important à inscrire dans le PGMR.

Recommandation 7 :
Ajouter un troisième objectif à l'orientation 1 du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) qui viserait l'instauration de pratiques de réduction à la source auprès des citoyens et des industries, commerces et institutions (ICI).

Recommandation 8 :
Ajouter une action visant à mettre en place une stratégie de communication afin de sensibiliser de manière continue les citoyens sur les avantages de la réduction à la source.

Selon les commissaires, les objectifs et actions contenus dans le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) devraient aller plus loin. Notamment, lors des rencontres effectuées par la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay, il faudrait encourager à ne pas utiliser des emballages de plastiques lors de repas. De plus, il faudrait miser sur la mise en place d'une campagne de sensibilisation menée auprès de la population, et des ICI (industries, commerces et institutions) pour encourager le bannissement des bouteilles d'eau en plastique de moins d'un (1) litre.

Recommandation 9 :
Modifier l'action 1.1.1 pour se lire comme suit : « Instaurer des directives, pratiques et/ou politiques internes pour encourager la réduction à la source ».

Recommandation 10 :
Mettre en place une campagne de sensibilisation menée auprès de la population, des industries, des commerces et des institutions pour le bannissement des bouteilles d'eau en plastique de moins d'un (1) litre .

Recommandation 11 :
Implanter le bannissement des bouteilles d'eau en plastique de moins d'un (1) litre, styromousse et contenant de plastique dans les différents bureaux et services municipaux (Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay).

ORIENTATION 3 : RÉCUPÉRATION ET RECYCLAGE

Certains commentaires ont touché la non-récupération de certains produits cosmétiques, les plastiques, etc. (commentaires de mesdames Justine Desjardins et Geneviève Dion, mémoire de la Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean, etc.). Les commissaires croient que le recyclage des plastiques à balle ronde qui se fait actuellement sur le territoire de la ville de

Saguenay devrait être étendu sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Enfin, il a été question de soutenir les événements dans la gestion des matières résiduelles (mémoire d'Eurêko!).

Recommandation 12 :
Implanter, sur le modèle de la ville de Saguenay, la collecte des plastiques dans les fermes du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Recommandation 13 :
Mettre en place des actions (avant et pendant) pour améliorer la gestion des matières résiduelles lors des événements, en accompagnant les organisateurs et en les sensibilisant à une saine gestion des matières résiduelles.

La Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay devraient enquêter sur leurs retombées économiques afin de démontrer les débouchés de certaines matières et examiner toutes les opportunités en impliquant le milieu des affaires, en poursuivant les objectifs d'encourager la transformation en région, de créer des emplois et de développer une économie verte. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement définit l'économie verte comme « une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources. Sous sa forme la plus simple, elle se caractérise par un faible taux d'émission de carbone, l'utilisation rationnelle des ressources et l'inclusion sociale ».[8] Pourquoi envoyer certaines matières à l'extérieur de la région quand nous avons l'expertise régionale pour trouver de nouveaux débouchés à celles-ci et pour créer une économie verte? Un partenariat avec la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean serait aussi fort souhaitable.

Recommandation 14 :
Procéder à une analyse économique en collaboration avec la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) pour trouver de nouveaux débouchés aux matières résiduelles, encourager la transformation en région, créer des emplois et développer ainsi une économie verte.

Recommandation 15 :
Mettre en place en collaboration avec les instances de développement économiques un programme d'aide aux entrepreneurs visant le développement de nouveaux débouchés aux matières résiduelles.

Un mémoire (Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec) propose quelques pistes de réflexion visant l'accroissement de l'accessibilité des sites, le bannissement des produites électroniques des sites d'enfouissement, la mise en place de mesures concrètes et l'importance de faire de la sensibilisation. Par exemple, l'ARPEQ suggère de faciliter

[8] Source du document « *Vers une économie verte : Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté – Synthèse à l'intention des décideurs produit par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement en 2011* », p. 9.

l'accessibilité des points de dépôt pour les matériaux électroniques aux entreprises des secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI). Certaines dispositions pourraient être mises de l'avant pour encadrer l'utilisation de ces points de dépôt, y compris le nombre maximal de produits déposés par visite. Cette pratique éviterait d'encourager le marché parallèle que les PME utilisent fréquemment sans en connaître les risques. Également, elle suggère de revoir les services de collecte des encombrants afin de retirer le droit de mettre en bordure de rue les appareils électroniques visés par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises. De plus, une citoyenne (madame Justine Desjardins) a exprimé sa préoccupation au sujet de la gestion des matières électroniques.

Recommandation 16 :
Faciliter l'accessibilité des points de dépôt pour les matériaux électroniques aux entreprises des secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI).

Recommandation 17 :
Mettre en place des mesures supplémentaires afin de bannir des sites d'enfouissement notamment les appareils électroniques.

Recommandation 18 :
Sensibiliser la population à disposer des appareils électroniques.

Recommandation 19 :
Sensibiliser les citoyens à ne pas se défaire de leurs appareils électroniques lors de la collecte des encombrants.

ORIENTATION 4 : VALORISATION

La technologie du compostage fermé a été retenue par la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay pour le traitement des matières organiques. On mentionne dans le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) : « Toutefois, une étude détaillée est prévue au plan d'action (tableau 43) pour évaluer le type de technologie de compostage fermé ainsi que le mode et la fréquence de collecte des matières organiques ».[9]

Le milieu agricole a manifesté son intérêt à utiliser le compostage produit pour l'enrichissement des terres (mémoire de la Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean, mémoire du Syndicat local de l'UPA Fjord-du-Saguenay et commentaire de monsieur Frédéric Jean). Cependant, il a été soulevé qu'il faudrait s'assurer de faire toutes les vérifications requises auprès de certains ministères afin de s'assurer que le compostage produit répond adéquatement aux exigences et aux règlements de ceux-ci. Les commissaires croient que l'implication des producteurs agricoles est primordiale. Parce que la proximité est un facteur important afin de réduire les coûts reliés au transport et les gaz à effet de serre, l'implantation de centres locaux de compostages (petites plate-formes de compostage) pourrait être envisagée ainsi que la création d'un programme pour supporter les initiatives communautaires.

[9] Plan de gestion des matières résiduelles de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay, p. 122.

Recommandation 20 :
Assurer que le compostage produit pour l'enrichissement des terres répond adéquatement aux exigences et aux règlements.

Recommandation 21 :
Analyser l'implantation de centres locaux de compostage pour favoriser l'implication citoyenne, réduire les coûts des transports et diminuer les gaz à effet de serre.

Recommandation 22 :
Analyser la mise en place de programmes ou d'un système de redevances pour appuyer financièrement les initiatives communautaires ou privées (producteurs agricoles) gérant les matières organiques.

Plusieurs commentaires touchaient à la gestion des matières organiques (mémoire de la Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean, mémoire du Syndicat local de l'UPA Fjord-du-Saguenay, commentaires de messieurs Frédéric Jean et Martin Ferland, mémoire du collectif Saguenay en transition, mémoire de l'Équipe du Renouveau Démocratique, mémoire d'Eurêko!, etc.). Il est attendu que les promoteurs vérifient la possibilité d'une étude sur l'utilisation de la biométhanisation et d'autres technologies. De plus, certaines interventions lors des consultations publiques s'interrogeaient sur l'implantation de la collecte dès 2020 sans période de transition (interventions de madame Geneviève Dion et de monsieur François Duperré). La sensibilisation au sujet de la mise en place de la collecte des matières organiques et le maintien des actions visant à encourager le compostage domestique ont été soulevés.

Recommandation 23 :
Faire une analyse approfondie sur la question avant d'implanter une technologie de traitement des matières organiques.

Recommandation 24 :
Évaluer l'implantation progressive de la collecte et le traitement des matières organiques avant 2020.

Recommandation 25 :
Faire de la sensibilisation auprès des citoyens sur la mise en place de la collecte des matières organiques dès maintenant.

Recommandation 26 :
Maintenir et bonifier les efforts de sensibilisation pour le compostage domestique.

Les commissaires demandent aux promoteurs de procéder dans les prochains mois à la mise en place de certaines actions. Par exemple, ils pourraient fournir la collecte des matières

organiques lors de certains événements majeurs, mettre des bacs de compostage dans les parcs ou faire des projets pilotes pendant une certaine période, etc. L'objectif recherché étant de faire une caractérisation de la matière recueillie et de voir la réaction de la population à la mise en place de la collecte des matières organiques.

Recommandation 27 :
Mettre en place des actions telles que des projets pilotes dans certains quartiers, l'organisation d'événements écoresponsables et l'implantation du compostage dans les parcs afin de préparer et sensibiliser la population à la mise en place de la collecte des matières organiques.

Les résidus verts sont définis dans le PGMR par des « résidus horticoles de nettoyage et d'entretien paysager; résidus de déchaumage du terrain; branches, résidus de jardin, feuilles et rognures de gazon ».[10] Les écocentres sur le territoire de la ville de Saguenay et l'écocentre de la municipalité de Saint-Honoré acceptent les résidus verts et les commissaires se sont questionnés sur la collecte de ces résidus. Il serait pertinent pour la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay d'inclure les résidus verts dans la collecte des matières organiques afin d'atteindre l'objectif de 100% de leur valorisation.

Recommandation 28 :
Inclure les résidus verts dans la collecte des matières organiques, sauf la tourbe qui pourrait être accueillie dans les écocentres.

L'entente intervenue avec la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean sur l'enfouissement des déchets au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station ouvre une nouvelle collaboration avec le Lac-Saint-Jean pour un arrimage des deux plans de gestion des matières résiduelles sur la gestion des matières organiques.

Recommandation 29 :
Analyser une stratégie commune avec la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) pour la gestion des matières organiques.

ORIENTATION 5 : ÉLIMINATION

Certains mémoires (mémoires d'Eurêko! et du collectif Saguenay en transition) ont évalué la question des changements climatiques et surtout de la réduction des gaz à effet de serre. Également, un citoyen (monsieur Jean-Philippe Monfet) a suggéré l'évaluation de la co-collecte et l'utilisation du biogaz pour les camions de collecte.

Recommandation 30 :
Assurer la cohérence entre les objectifs du plan de gestion des matières résiduelle (PGMR) et les objectifs des plans ou politiques de développement durable.

[10] Plan de gestion des matières résiduelles de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay, p. 18.

Recommandation 31 :
Évaluer des méthodes de collecte visant la réduction des gaz à effet de serre produit par les camions de collecte.

ORIENTATION 6 : SECTEUR ICI (INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS)

Le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) mentionne qu'une partie des déchets en provenance des ICI est générée à même les programmes municipaux de collecte. Pour la Ville de Saguenay, moins de 500 commerces sont inclus dans les devis de collecte 2014-2016; ce qui représente 10 % des commerces totaux répertoriés sur le territoire. Les gestionnaires d'immeubles et de commerces doivent prendre directement entente avec les entreprises de collecte et de transport dans le cadre de contrats d'une durée variable.[11] De plus, la récupération des matières recyclables par le secteur des ICI se fait sur une base volontaire.[12] Les municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay offrent des services de collecte des matières recyclables aux ICI (industries, commerces et institutions), mais ce service n'est pas uniforme.

Les commissaires croient qu'il serait important de municipaliser la collecte des matières résiduelles dans le secteur des ICI afin d'assurer une meilleure cohérence dans la collecte des déchets et des matières récupérables. De plus, la municipalisation pourrait entraîner une augmentation des redevances gouvernementales.

Recommandation 32 :
Municipaliser la gestion des matières résiduelles dans le secteur des industries, commerces et institutions (ICI).

ORIENTATION 7 : SECTEUR CRD (CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION)

Il n'y a pas de collecte systématique des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) sur le territoire, tant dans le secteur résidentiel que dans le secteur des ICI. Les générateurs de ces matières doivent les diriger vers le lieu d'enfouissement de construction et de démolition localisé au Lac-Saint-Jean. Les citoyens peuvent toutefois se départir de leurs matériaux secs aux quatre écocentres de Saguenay et aux écocentres de Saint-David-de-Falardeau et de Saint-Honoré.[13]

Les commissaires croient qu'il serait important de municipaliser la collecte des matières résiduelles du secteur CRD via les écocentres pour l'ensemble des générateurs de ces matières. De plus, la municipalisation pourrait entraîner une augmentation des redevances gouvernementales.

[11] Plan de gestion des matières résiduelles de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay, p. 71.
[12] Ibid., p.73.
[13] Ibid., p.78.

Recommandation 33 :
Municipaliser la gestion des matières résiduelles du secteur construction, rénovation et démolition (CRD).

Un mémoire (Eurêko!) suggère d'inclure une clause de valorisation de 70% des résidus de CRD dans les appels d'offres de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay. De plus, il est suggéré de favoriser la certification de rénovations des bâtiments résidentiels sur son territoire avec *Écobâtiment*. Enfin, il est proposé de créer un crédit de taxes pour favoriser la construction de maisons neuves ou de bâtiments commerciaux respectant la certification LEED.

Recommandation 34 :
Inclure des mesures visant à encourager la valorisation des matières résiduelles du secteur construction, rénovation et démolition (CRD).

AUTRES RECOMMANDATIONS :
Certains mémoires ou interventions cherchent à répondre à plusieurs questions précises. Des personnes ont posé des questions sur la collaboration avec la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) pour l'arrimage des actions dans le cadre de la gestion des matières résiduelles sur le territoire régional. Les commissaires considèrent qu'il est important de travailler en collaboration avec le Lac-Saint-Jean pour assurer un arrimage des plans de gestion des matières résiduelles.

Recommandation 35 :
Faire un arrimage entre les plans de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Également, les commissaires croient à l'établissement d'une cible plus ambitieuse au niveau de la quantité de matières générées par personne par année. En 2014, la Ville de Saguenay a un résultat de 758 kg par personne par année et la MRC du Fjord-du-Saguenay a 490 kg par personne par année. L'objectif du gouvernement n'est fixé qu'à 700 kg par personne par année. Il serait donc opportun de fixer une cible plus près de la réalité et de viser une amélioration continue des objectifs fixés.

Recommandation 36 :
Ajouter un objectif visant à établir une cible sur la quantité de matières résiduelles éliminées à une moyenne inférieure à 700 kg par personne par année pour la Ville de Saguenay et à 490 kg par personne par année pour la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Une proposition a été faite dans un mémoire (Eurêko!) pour accroître les actions en vue de la gestion des matières résiduelles sur certains sites comme les villages de pêche blanche, les

campings, etc.

<u>Recommandation 37 :</u>
Améliorer la gestion des matières résiduelles dans l'ensemble des sites publics et privés notamment les campings, les sites récréotouristiques et les parcs.

Le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) prévoit la création d'un comité consultatif, mais seulement sur recommandation du comité intermunicipal. La présence d'un système de surveillance et de suivi du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) est primordiale afin de vérifier périodiquement l'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en œuvre du plan. Les commissaires estiment important de s'assurer de la création d'un tel comité. Celui-ci permettrait d'assurer certaines conditions telles que la stabilité sociale, l'acceptabilité sociale, le sentiment de sécurité, l'harmonie et la cohésion sociale du milieu de vie. Il permettrait même d'augmenter l'influence des personnes et des communautés sur leur milieu en contribuant à la qualité de vie, à la santé et au bien-être de la population.

<u>Recommandation 38 :</u>
Composer le comité consultatif à l'image de la présente commission (élus, acteurs et organismes régionaux impliqués activement dans le domaine des matières résiduelles et de l'environnement).

5. CONCLUSION

Pour conclure, la commission a mis à l'avant des commentaires des citoyens et des mémoires déposés sur l'importance d'augmenter les efforts d'information, de sensibilisation et d'éducation. La mise en place d'une stratégie globale de communication sera donc primordiale pour bien orienter les budgets sur des actions visant la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation (3RV). En fonction des résultats obtenus, il sera important pour les promoteurs de réviser périodiquement la stratégie de communication.

De plus, plusieurs commentaires ont touché à la gestion des matières organiques. Il est souhaitable que les promoteurs procèdent à des études sur l'utilisation de la biométhanisation et d'autres technologies. Certains citoyens et les commissaires ont recommandé l'implantation progressive de la collecte et le traitement des matières organiques avant 2020.

Également, il a été question de revoir le modèle de gestion des écocentres afin de s'assurer que toutes les matières qui sont refusées par la collecte des déchets domestiques et par la collecte sélective puissent être accueillies dans un écocentre, qu'il soit situé à Saint-Félix-D'Otis ou à l'arrondissement Chicoutimi. Les commissaires ont suggéré de permettre dans les écocentres la réutilisation, le réemploi, et la revente de certaines matières.

Il a été recommandé d'assurer la cohérence entre les objectifs du plan de gestion des matières résiduelle (PGMR) et les objectifs des plans ou des politiques de développement durable. Aussi, il est suggéré de faire une évaluation des méthodes de collecte visant la réduction des gaz à effet de serre produits par les camions de collecte.

Enfin, les commissaires veulent remercier les citoyens et les citoyennes qui ont déposé des mémoires, émis des commentaires ou qui sont simplement venus assister aux séances de consultation publique. De plus, les commissaires veulent remercier l'étroite et impliquée collaboration du personnel de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans les réponses apportées aux questions posées par la commission.

ANNEXES DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES CONSULTATIONS PUBLIQUES DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016-2020 VILLE DE SAGUENAY ET MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

POUR LA VILLE DE SAGUENAY ET LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

RÉDIGÉ PAR LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

AVRIL 2016

ANNEXE I
Résolutions pour la nomination des membres

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DU FJORD-DU-SAGUENAY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, tenue au chalet des loisirs de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis, à 19 h, le mardi 9e jour de février 2016, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de M. Gérald Savard, préfet et maire de Bégin, à laquelle séance sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Réjean Bédard	maire de Larouche
Mme	Ginette Côté	maire de Petit-Saguenay
M.	Pierre Deslauriers	maire de Saint-Félix-d'Otis
M.	Rémi Gagné	préfet suppléant et maire de Rivière-Éternité
M.	Serge Gauthier	maire de Saint-David-de-Falardeau
M.	Lucien Martel	maire de L'Anse-Saint-Jean
M.	Michel Ringuette	maire de Saint-Charles-de-Bourget
M.	Gilbert Simard	maire de Saint-Fulgence
M.	Hervé Simard	maire de Ferland-et-Boilleau
M.	Laurent Thibeault	maire de Sainte-Rose-du-Nord
M.	Bruno Tremblay	maire de Saint-Honoré

Est absent :

M.	Dino Lapointe	maire de Saint-Ambroise

Participe également à cette séance :

Mme	Christine Dufour	directrice générale et secrétaire-trésorière

C-16-35
RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY / CONSULTATION PUBLIQUE / NOMINATION DES COMMISSAIRES

CONSIDÉRANT QUE le 6 novembre 2007, le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2007-2012 conjoint entre la MRC du Fjord-du-Saguenay et Ville de Saguenay est entré en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC du Fjord-du-Saguenay doit tous les cinq ans réviser son PGMR;

CONSIDÉRANT QUE dans sa résolution C-13-05, la MRC du Fjord-du-Saguenay amorçait le processus de révision du PGMR;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique doit avoir lieu sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay doit constituer une commission afin de tenir les consultations publiques et y désigner au plus dix (10) membres selon l'article 53.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

...2

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté, M. Hervé Simard;

APPUYÉ PAR le conseiller de comté, M. Lucien Martel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE CONSTITUER une commission, laquelle sera responsable de tenir des consultations publiques sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020;

DE DÉSIGNER les membres de la commission suivants :

- Claude Bouchard, Promotion Saguenay - représentant du milieu des affaires ;
- Gilles Brassard, UPA - représentant du milieu syndical ;
- Bertrand Tremblay, Carrefour environnement Saguenay- représentant du milieu sociocommunautaire ;
- Simon Durocher, Eurêko - représentant des groupes de protection de l'environnement ;
- Michel Ringuette, MRC du Fjord-du-Saguenay;
- Luc Blackburn, Commission de l'environnement, Ville de Saguenay;
- Simon-Olivier Côté, Commission de l'environnement, Ville de Saguenay.

Ville de Saguenay

AFFAIRES JURIDIQUES
ET GREFFE

INTRANET

VS-CM-2016-34

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations du conseil, le lundi 1er février 2016 - Un quorum présent.

PROJET DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION POUR LA TENUE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a procédé à l'adoption du projet de PGMR conjoint;

CONSIDÉRANT que le projet de PGMR doit être soumis à des consultations publiques par l'intermédiaire d'une commission ;

CONSIDÉRANT que la commission doit être constituée d'au plus 10 membres désignés par le conseil, dont au moins un représentant du milieu des affaires, un représentant syndical, un représentant du milieu socio-communautaire et un représentant des groupes de protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT qu'an minimum deux assemblées publiques doivent être tenues sur le territoire d'application du PGMR.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay recommande les personnes suivantes pour faire partie de la commission :

1. Claude Bouchard, Promotion Saguenay - représentant du milieu des affaires ;
2. Gilles Brassard, UPA - représentant du milieu syndical ;
3. Bertrand Tremblay, Carrefour environnement Saguenay- représentant du milieu socio-communautaire ;
4. Simon Durocher, Eurêko - représentant des groupes de protection de l'environnement ;
5. Michel Ringuette, MRC du Fjord-du-Saguenay

Le texte de la présente résolution est conforme aux délibérations de la réunion du 1er février 2016 mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 février 2016

INTRANET

6. Luc Blackburn, Commission de l'environnement, Ville de Saguenay
7. Simon-Olivier Côté, Commission de l'environnement, Ville de Saguenay

QUE deux consultations publiques soient organisées au printemps 2016. Une sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay en date du 30 mars et une sur le territoire de la Ville de Saguenay en date du 31 mars.

Adoptée à l'unanimité.

Je certifie sous mon serment d'office que l'extrait ci-haut est une vraie copie d'une résolution adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 1er février 2016.

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce 4e jour du mois de février 2016.

La greffière,

CD/mcd

CAROLINE DION

Le texte de la présente résolution est conforme aux délibérations de la réunion du 1er février 2016 mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 février 2016

ANNEXE II
Avis public

Province de Québec
Ville de Saguenay
MRC du Fjord-du-Saguenay

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES CONJOINT DE LA VILLE DE SAGUENAY ET DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

AVIS est donné par la greffière de la Ville, que deux assemblées de consultation publique sur le Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, se tiendront comme suit :

ASSEMBLÉES PUBLIQUES
1ère assemblée : Date : 30 mars 2016 Heure : 19h00 Lieu : Salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré Adresse : 3611, boulevard Martel, Saint-Honoré (QC) G0V 1L0
2e assemblée : Date : 31 mars 2016 Heure : 19h00 Lieu : Salle du conseil de l'hôtel de ville de Saguenay Adresse : 201, rue Racine Est, Chicoutimi (QC) G7H 5B8

Ces assemblées de consultation publique seront présidées par une commission formée de représentants de différents milieux (des affaires, syndical, sociocommunautaire et de protection de l'environnement) ayant pour objet de fournir les informations nécessaires à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), ainsi que de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Les personnes, groupes et organismes qui le souhaitent ont jusqu'au 1er avril 2016 pour déposer leur mémoire selon l'une des options suivantes :

1) Lors des assemblées de consultation publique;

2) L'acheminer à l'hôtel de ville de Saint-Honoré situé au 3611, boulevard Martel, Saint-Honoré (QC)

G0V 1L0;

3) L'acheminer à l'hôtel de ville de Saguenay situé au 201, rue Racine Est, Chicoutimi (QC) G7H 5B8;

4) Le faire parvenir par courriel à l'adresse suivante nancy.bourgeois@ville.saguenay.qc.ca.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles conjoint de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay peut être consulté dans les bureaux d'arrondissement de la Ville de Saguenay et au bureau de chacune des municipalités étant membre de la MRC durant les heures normales d'ouverture de bureau. Il peut également être consulté sur les sites internet de la Ville de Saguenay www.ville.saguenay.ca et de la MRC du Fjord-du-Saguenay www.mrc-fjord.qc.ca .

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Nancy Bourgeois, coordonnatrice de projet au 418-698-3000 poste 3381 ou par courriel à l'adresse suivante : nancy.bourgeois@ville.saguenay.qc.ca

Donné et signé à Saguenay, ce 10 février 2016

La greffière de la Ville
CAROLINE DION

CD/adg

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES CONJOINT 2016-2020 DE LA VILLE DE SAGUENAY ET DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

MISE EN CONTEXTE

En 2007, la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay adoptaient le premier Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint. Selon l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les PGMR doivent être révisés tous les cinq ans.

La Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay ont donc adopté, en décembre 2012, une résolution confirmant leur intention d'amorcer la révision de leur PGMR, enclenchant ainsi le processus d'adoption du projet de PGMR. Le 2 juillet 2014, la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay ont adopté le projet de PGMR conjoint. À la fin de l'année 2014 et au cours de 2015, de nouveaux documents et outils de calculs ont été rendus disponibles par Recyc-Québec. Des modifications ont été apportées au projet de PGMR afin de s'arrimer avec les nouveaux outils de révision et de répondre aux exigences du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Le projet de PGMR modifié, adopté le 1er février 2016 par la Ville de Saguenay et le 9 février par la MRC du Fjord-du-Saguenay, permet de brosser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par la Ville et la MRC, et d'établir les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Le PGMR couvre l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles (résidentiel, industriel, commercial, institutionnel – ICI, de la rénovation, de la construction et de la démolition – CRD). Il

doit mener à la réalisation des objectifs nationaux fixés par le gouvernement du Québec.

CONTENU

Le contenu du projet de PGMR respecte les éléments prévus par la *Loi sur la qualité de l'environnement* et cadre avec les orientations et objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de son Plan d'action quinquennal en vigueur. On retrouve à l'intérieur du document les points suivants :

- **Une description du territoire d'application :**

  Le territoire d'application comprend la Ville de Saguenay ainsi que les treize municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

- **Une mention des municipalités locales visées par le plan et des ententes intermunicipales (la répartition des responsabilités) :**

  La ville de Saguenay est constituée de trois arrondissements, soit les arrondissements de Chicoutimi, de Jonquière et de La Baie. L'arrondissement de Chicoutimi comprend les secteurs Canton Tremblay, Chicoutimi et Laterrière; l'arrondissement de Jonquière comprend les secteurs Lac-Kénogami, Jonquière et Shipshaw; et l'arrondissement de La Baie comprend le secteur La Baie. Les 13 municipalités de la MRC sont : Bégin, Larouche, Saint-Ambroise, Saint-Charles-de-Bourget, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Fulgence, Saint-Honoré, Ferland-et-Boilleau, l'Anse-Saint-Jean, Petit-Saguenay, Rivière-Éternité, Sainte-Rose-du-Nord et Saint-Félix-d'Otis.

  Plusieurs ententes intermunicipales lient la Ville de Saguenay et les municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay, notamment sur l'élimination des résidus ultimes, sur la collecte, le transport et la disposition des matières recyclables, sur le traitement des boues de fosses septiques et sur l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles. Plusieurs responsabilités relèvent des différents paliers administratifs en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification.

- **Un recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles et des installations présentes sur le territoire :**

  Selon l'inventaire des entreprises et des organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles, il y aurait environ une quarantaine d'organismes de récupération, de recyclage et de valorisation actifs sur le territoire de planification. On retrouve également dans cette section, plusieurs points de dépôt des différentes catégories de produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) soit environ 20 points de dépôt pour les produits électroniques, huit points de dépôt pour les lampes au mercure, 29 points de dépôt pour les piles et les batteries, 21 points de dépôt pour les huiles, liquides de refroidissement, antigels, filtres, leurs contenants et autres produits assimilables, et 14 points de dépôt pour les peintures.

  Par ailleurs, de nombreuses installations relatives à la gestion des matières résiduelles sont

également présentent sur le territoire de planification notamment : un centre de tri régional, plusieurs écocentres, trois sites de dépôt de résidus domestiques dangereux, un centre de compostage, un centre de traitement de boues de fosses septiques, trois usines d'épuration des eaux usées, un lieu d'enfouissement technique, un lieu d'enfouissement sanitaire fermé, un lieu d'enfouissement pour sols contaminés, deux centres de transbordement et plusieurs étangs aérés.

- **Un inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire : résidentiel, ICI et CRD pour l'année 2014 :**

  Les quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées sont inventoriées pour chacun des secteurs (résidentiel, ICI et CRD) sur le territoire de planification.

  Pour le secteur résidentiel : les quantités de matières recyclables récupérées, éliminées et générées représentent des quantités de 15 927 tonnes (t), 7 685 t et 23 612 t, respectivement pour un taux de récupération des papier, carton, verre, métal et plastique (PCVMP) de 67 % pour la Ville de Saguenay comparativement à un taux de PCVMP de 57 % pour la MRC du Fjord-du-Saguenay avec une quantité de matières recyclables récupérées, éliminées et générées de 1 764 t, 1 319 t et 3 083 t respectivement.

  Les quantités de matières organiques récupérées, éliminées et générées par la Ville de Saguenay s'élèvent à 47 527 t, 26 976 t et 74 488 t respectivement pour un taux de recyclage de 64 % comparativement à un taux de recyclage de matières organiques de 29 % pour la MRC du Fjord-du-Saguenay avec une quantité de matières organiques récupérées, éliminées et générées de 2 473 t, 6 005 t et 8 476 t respectivement.

  Les quantités des autres matières récupérées, éliminées et générées par la Ville de Saguenay s'élèvent à 7 611 t, 6 809 t et 14 488 t respectivement et 1 566 t, 848 t et 2 414 t respectivement pour la MRC du Fjord-du-Saguenay. Les quantités de résidus ultimes représentent 42 696 t avec une quantité moyenne éliminée par habitant par année de 292 kg comparativement à 337 kg de résidus ultimes éliminés par habitant par année pour la MRC du Fjord-du-Saguenay avec une quantité de 7 327 t de résidus ultimes.

  Pour le secteur des ICI : les quantités totales de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées représentent des quantités de 37 434 t, 36 965 t et 74 399 t respectivement pour la Ville de Saguenay comparativement à 4 431 t, 5 510 t et 9 941 t de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées respectivement pour la MRC du Fjord-du-Saguenay.

  Une section présente également une liste des principaux générateurs ICI générant une part non négligeable des matières résiduelles sur le territoire de planification. En tout, 97 ICI ont été catégorisés de grands générateurs sur le territoire de planification avec une quantité générée estimée à plus de 27 500 t de matières résiduelles.

  Pour le secteur des CRD : les quantités totales de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées représentent des quantités de 61 013 t, 17 419 t et 78 432 t respectivement pour la Ville de Saguenay comparativement à 10 600 t, 3 026 t et 13 627 t de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées respectivement pour la MRC du Fjord-du-Saguenay.

- **Un énoncé des orientations et des objectifs ainsi qu'une description des services à offrir pour atteindre ces objectifs (plan d'action) :**

  Le PGMR conjoint de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay a été élaboré pour répondre aux objectifs de la *Politique québécoise de gestion de matières résiduelles* (PQGMR) et à son Plan d'action 2011-2015. En plus des objectifs gouvernementaux, les parties se sont données comme orientation pour le PGMR de respecter l'objectif fondamental de la PQGMR, soit celui d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec, le résidu ultime. Les engagements se retrouvent sous forme de plan d'action pour chaque type de générateur (résidentiel, ICI et CRD). Le plan d'action a été conçu en fonction du principe des 3 RV-E et se compose des orientations, des objectifs spécifiques, des actions proposées, des moyens d'y parvenir accompagnés d'indicateurs de performance, de l'échéancier, des impacts budgétaires et de la responsabilité de mise en œuvre. En tout, le plan d'action comprend neuf orientations, 30 objectifs spécifiques, 64 actions et 65 moyens pour atteindre les objectifs fixés, avec des sommes à investir de plus de 15 M$ pour la réalisation des actions à travers un échéancier de 5 ans.

- **Une proposition de mise en œuvre (plan d'action) :**

  L'atteinte des objectifs poursuivis par le PGMR repose en grande partie sur la stratégie de suivi et de surveillance de la mise en œuvre déployée pour faire adopter de nouveaux modes de gestion à tous les générateurs de matières résiduelles sur le territoire. La mise en œuvre s'articule autour : i) de ressources humaines; ii) d'un mécanisme de reddition de compte annuelle présentant les différentes performances des organisations, l'état de progression vers les objectifs de la PQGMR et le budget associé, ainsi que les projets et objectifs pour les années à venir; iii) d'un plan de communication axé sur l'information, la sensibilisation et l'éducation; iv) de comités techniques intermunicipaux, d'un comité consultatif et d'une commission; v) et d'indicateurs de performance tels qu'établis dans le plan d'action qui permettront de faire le suivi des actions, d'évaluer l'efficacité du PGMR, de conforter les points forts et d'apporter les efforts nécessaires à favoriser pour l'atteinte des objectifs poursuivis.

ANNEXE III
Communiqués de presse

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Projet de PGMR de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay…

La commission a débuté les travaux de préparation et est prête à recevoir vos mémoires

Saguenay, le jeudi 10 mars 2016 – Tel qu'annoncé depuis quelque temps, la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay tiendront deux assemblées de consultation publique à propos du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Les soirées auront lieu le 30 mars à l'hôtel de ville de Saint-Honoré et le 31 mars à l'hôtel de ville de Saguenay, dès 19 h. Le tout sera chapeauté par une commission formée de gens du milieu et d'élus. Elle permettra aux citoyens et organismes de poser des questions et/ou de déposer des mémoires sur le projet.

La commission est formée de Mme Claudia Fortin, directrice générale du CLD Saguenay - représentante du milieu des affaires, de M. Gilles Brassard, agriculteur, membre de l'UPA - représentant du milieu syndical, de M. Bertrand Tremblay, président du Carrefour environnement Saguenay - représentant du milieu sociocommunautaire, de M. Simon Durocher, administrateur, Eurêko! - représentant des groupes de protection de l'environnement, de M. Luc Blackburn, président de la commission de l'environnement de la Ville de Saguenay, de M. Michel Ringuette, maire de Saint-Charles-de-Bourget, et de M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal de la Ville de Saguenay. Elle a tenu sa première rencontre hier, en vue de planifier lesdites audiences et d'élire le président. C'est M. Bertrand Tremblay qui a obtenu le vote afin de chapeauter cette commission qui doit, en vertu de l'article 53.15 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* :

…/2

- S'assurer que toute l'information nécessaire à la compréhension du projet de PGMR a été fournie;
- Voir à ce que tout questionnement ait des explications;
- Entendre tout citoyen, groupe, organisme, etc. désirant s'exprimer à ce sujet;
- Dresser un rapport des observations recueillies lors des assemblées et des modalités de consultation.

Les gens ont jusqu'au **1er avril pour déposer un mémoire**, s'ils ne désirent pas le présenter de vive voix à la commission. **S'ils veulent se faire entendre**, ils doivent faire parvenir leur document au plus tard le **24 mars 2016** à l'hôtel de ville de Saint-Honoré, à celui de Saguenay ou à l'adresse nancy.bourgeois@ville.saguenay.qc.ca. Le mémoire doit être accompagné d'un formulaire dûment rempli que l'on peut obtenir dans la section *Consultation publique Ville et MRC* sur la page d'accueil du site ville.saguenay.ca ou dans la section *Gestion des matières résiduelles* du site Internet de la MRC du Fjord-du-Saguenay à l'adresse www.mrc-fjord.qc.ca. D'ailleurs, d'autres consignes ont été établies quant à la rédaction et au dépôt des mémoires, c'est pourquoi les deux organisations s'unissent pour rappeler aux gens intéressés de consulter leur site Web respectif pour obtenir tous les détails.

Le nouveau président de la commission, M. Bertrand Tremblay, a tenu à inviter les gens à participer aux deux soirées d'audience. « C'est la meilleure occasion de vous faire entendre et de poser vos questions. Profitez de l'occasion, nous serons heureux de vous accueillir et d'éclaircir vos interrogations. »

-30-

Info :

Pour la Ville de Saguenay :
Marie-Hélène Lafrance
Conseillère aux relations médias
Tél. : 418 698-3350 poste 5225

Pour la MRC du Fjord-du-Saguenay :
Eve-Marie Lévesque
Conseillère en communication
Tél. : 418 673-1705 poste 1183

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Projet de PGMR…

LE DÉLAI POUR LE DÉPÔT DES MÉMOIRES EST PROLONGÉ JUSQU'AU 8 AVRIL

Saguenay, le lundi 4 avril 2016 - C'est la semaine dernière que la **Ville de Saguenay** et la **MRC du Fjord-du-Saguenay** tenaient leurs consultations publiques pour le projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020. À la suite de deux demandes reçues d'organismes du milieu, le délai pour **déposer les mémoires** a été prolongé d'une semaine, soit **jusqu'au vendredi 8 avril inclusivement**.

En effet, dans un souci de transparence et afin de s'assurer de recueillir tous les commentaires des personnes et organisations intéressées par le dossier sur le territoire, la commission, présidée par **M. Bertrand Tremblay**, a décidé d'acquiescer aux demandes afin de consulter les mémoires en cours de rédaction avant la rédaction de son rapport. Ainsi, tous les gens qui désirent le faire ont jusqu'à la fin de la semaine pour remettre leur document, soit jusqu'au 8 avril au lieu du 1er avril 2016, tel qu'il avait été annoncé.

La Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay invitent les personnes intéressées à profiter de ce délai pour soumettre idées et recommandations. Elles peuvent le faire en transmettant le document à l'adresse nancy.bourgeois@ville.saguenay.qc.ca ou en l'acheminant à l'hôtel de ville de Saint-Honoré situé au 3611, boulevard Martel, ou à celui de Saguenay au 201, rue Racine Est, Chicoutimi. Tous les détails sur la remise et la rédaction sont disponibles dans la section *Consultation publique Ville et MRC* sur la page d'accueil du site ville.saguenay.ca ou dans la section *Gestion des matières résiduelles* du site Internet de la MRC du Fjord-du-Saguenay à l'adresse www.mrc-fjord.qc.ca. Rappelons que l'objectif est de bonifier le projet de Plan de gestion des matières résiduelles, afin qu'ils conviennent autant à la population qu'aux dirigeants.

-30-

Info : **Pour la Ville de Saguenay :**
Marie-Hélène Lafrance
Conseillère aux relations médias
Tél. : 418 698-3350 poste 5225

Pour la MRC du Fjord-du-Saguenay :
Eve-Marie Lévesque
Conseillère en communication
Tél. : 418 673-1705 poste 1183

ANNEXE IV
Exemple de publicité

ANNEXE V
Listes des personnes présences

Ville de Saguenay
au service du citoyen

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES CONJOINT DE LA VILLE DE SAGUENAY ET DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
PRÉSENCES – CONSULTATION PUBLIQUE DU 30 MARS 2016

M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY

	Nom (En lettres moulées)	Organisme représenté (s'il y a lieu)	Municipalité/arrondissement de provenance	Adresse de courriel et/ou numéro de téléphone	Signature	Voulez-vous poser une question?
1.	Jean Philippe Nonfet	Groupe ALPHARD	Chicoutimi	418 290-5701		?
2.	GERALD SAVARD	MRC	BEGIN	418 817-1539		
3.	Geneviève Dion	—	St-Honoré	418 303-0640		
4.	Kevin Martin.	—	St-Honoré	418 303-0761		
5.	Jean-François Lalierre	—	Jonquière	418 944-5729		
6.	Stéphanie Fortin	RMR	Alma	418 480 0671.		
7.	Louis Tremblay	Quotidien / Journaliste				
8.						
9.						
10.						
11.						
12.						

1

Ville de Saguenay
au service du citoyen

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES CONJOINT DE LA VILLE DE SAGUENAY ET DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
PRÉSENCES – CONSULTATION PUBLIQUE DU 31 MARS 2016

M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY

	Nom (En lettres moulées)	Organisme représenté (s'il y a lieu)	Municipalité/arrondissement de provenance	Adresse de courriel et/ou numéro de téléphone	Signature	Voulez-vous poser une question?
1.	Robin Tremblay	—	chicoutimi	(418) 545-9795		NON
2.	MONIQUE LABERGE	CAFDD	Jonquière	695-0450	Monique Laberge	Non
3.	Daniel Grolleau	citoyen	Chicoutimi	(418) 612-1434		non
4.	Justine Desjardins	—	Chicoutimi	justine.desjardins@gmail.com		Oui
5.	François Duperré	—	Chicoutimi	jofnduperre@yahoo.ca		—
6.	Claire Fortin	—	Chicoutimi	clairefortin@netcourrier.com		—
7.	STÉPHANIE FORTIN	RMR	Jonquière	418-480 0671		—
8.	Nadia Burgeron	Cabinet Jean Miron	Chicoutimi	418 698-3981 p. 2		NON
9.	Geneviève Chrétien	EUREKO!	Chicoutimi	418-545-9245		oui
10.	Rémi Boivin	—	La Baie	418-540-9231		Non
11.	MARTIN FERLAND	—	Jonquière	418-512-0703		Oui
12.	GENEVIÈVE DION	—	St-Honoré	418-503-0640		non.

1

ANNEXE VI
Comptes rendus des consultations publiques

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DE CONSULTATION DU MERCREDI 30 MARS 2016 À SAINT-HONORÉ

Nombre de citoyens présents : 7

1. Mot de bienvenue
À 19h00, monsieur Bertrand Tremblay, président de la commission sur le projet de révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020, souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

2. Présentation des membres de la commission et des représentants de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.
Monsieur Bernard Tremblay présente les membres de la commission sur le projet de révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 :

Milieu	Membre	Occupation
Milieu des affaires	Madame Claudia Fortin	Directrice du Service aux entreprises de Promotion Saguenay
Milieu sociocommunautaire	Monsieur Bertrand Tremblay	Président du Carrefour environnement Saguenay
Milieu syndical	Monsieur Gilles Brassard	Agriculteur et membre du l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA)
Protection de l'environnement	Monsieur Simon Durocher	Administrateur pour Eurêko!
Représentant de la MRC du Fjord-du-Saguenay	Monsieur Michel Ringuette	Président du comité de suivi du PGMR et maire de Saint-Charles-de-Bourget
Représentant de Ville de Saguenay	Monsieur Luc Blackburn	Président de la Commission de l'environnement et conseiller municipal
Représentant de Ville de Saguenay	Monsieur Simon-Olivier Côté	Membre de la Commission de l'environnement et conseiller municipal

Également, il nomme les représentants des promoteurs ainsi que l'animateur :

Représentants des promoteurs	Monsieur Denis Simard	Directeur général adjoint Ville de Saguenay
	Monsieur Sylvain Lavoie	Directeur adjoint Division environnement Ville de Saguenay
	Monsieur Denis Bernier	Consultant
	Madame Nancy Bourgeois	Coordonnatrice de projets à l'environnement et au développement Ville de Saguenay
	Monsieur Bruno Lavoie	Coordonnateur aux affaires juridiques et au développement MRC du Fjord-du-Saguenay
	Madame Nathalie Dubé	Chargé de projet en environnement MRC du Fjord-du-Saguenay
	Madame Chantal Boisclair	Directrice des finances MRC du Fjord-du-Saguenay
Animateur	Monsieur Tommy Tremblay	Directeur général du CREDD

3. Présentation du déroulement

Monsieur Tommy Tremblay, animateur, explique le déroulement de la soirée.

4. Présentation du mandat de la commission et des objectifs des consultations publiques

Mandat de la commission :

Pendant et après les assemblées, et ce en vertu de l'article 53.15 de la LQE, les membres de la commission ont les mandats suivants :

- S'assurer que toute l'information nécessaire à la compréhension du projet de PGMR soit fournie;
- Voir à ce que tout questionnement ait des explications;
- Entendre tout citoyen, groupe, organisme, etc. désirant s'exprimer à ce sujet;
- Dresser un rapport des observations recueillies lors des assemblées et des modalités de consultation.

5. Présentation du projet de PGMR par le promoteur

Monsieur Sylvain Lavoie fait la présentation du plan de gestion des matières résiduelles.

6. Présentation des interventions

Monsieur Tommy Tremblay explique quelques règles :

- Il y a possibilité de faire une présentation de son mémoire d'une durée maximale de dix (10) minutes suivie d'une période de questions des commissaires d'une durée de cinq (5) minutes.

- Il y a possibilité de faire une présentation verbale de son opinion sans déposer de mémoire d'une durée maximale de cinq (5) minutes ou de poser deux questions.

Aucun mémoire n'est présenté.

7. Période de commentaires et de questions

Intervention de Monsieur Jean-Philippe Monfet, citoyen

Monsieur Jean-Philippe Monfet demande si les promoteurs ont évalué la co-collecte. Il demande également si l'utilisation du biogaz a été envisagée pour les camions au lieu d'utiliser du diesel.

Monsieur Sylvain Lavoie, Ville de Saguenay, répond que la question du transport va être analysée. Il mentionne que la Ville de Gatineau fait déjà de la bi-collecte. L'analyse des transports sera faite pour l'optimisation de ceux-ci. Une analyse sera effectuée pour tous les moyens visant à réduire le coût du transport pour desservir un territoire très étendu. Il ajoute que la possibilité d'utiliser l'écodiesel et le biogaz n'a pas été regardée.

Monsieur Denis Simard, Ville de Saguenay, mentionne que la Ville s'informe pour transformer au niveau du biogaz, mais que c'est très dispendieux. Il ajoute qu'il y verrait un avantage certain. Cependant, une analyse a été effectuée au moins pour les véhicules municipaux.

Monsieur Simon Durocher, commissaire, demande à monsieur Jean-Philippe Monfet si ce dernier avait d'autres types de collecte en tête, plus précisément, en lien avec sa première question.

Monsieur Jean-Philippe Monfet répond par l'affirmative. Il mentionne que la co-collecte peut être intéressante pour de longs trajets avec des centres de transfert. Il mentionne l'existence actuelle de deux centres de transfert qui pourraient être utilisés. D'autres pourraient être ajoutés au besoin pour encore plus de potentiel. La co-collecte pourrait avoir un impact au niveau financier et en matière d'empreinte environnementale. Il mentionne que la question de l'optimisation de la collecte est importante pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Monsieur Denis Bernier, consultant pour les promoteurs, mentionne qu'il faut étudier et analyser le gisement pour bien évaluer les scénarios pour le transport. Il indique qu'aucune solution n'a été choisie à ce jour.

Monsieur Jean-Philippe Monfet demande au promoteur d'expliquer le raisonnement menant à suggérer le compostage fermé et les différents scénarios analysés.

Monsieur Sylvain Lavoie, Ville de Saguenay, précise qu'il y a eu formation d'un comité en 2012 afin d'analyser différents scénarios. Le compostage avec une plate-forme fermée était la solution la plus efficace et la plus économique. Il mentionne qu'avec l'avancement de la technologie, il se peut que d'autres solutions soient envisageables d'ici 2020, mais l'option

actuelle privilégiée est la plate-forme fermée.

Monsieur Denis Bernier, consultant, indique que les études sur le gisement devraient orienter la décision sur la solution la plus économique. À l'heure actuelle, la solution n'est pas définitive.

Monsieur Sylvain Lavoie, Ville de Saguenay, précise que l'entente avec la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean peut aussi changer les paramètres dans le choix de la solution pour le compostage.

Monsieur Simon Durocher, commissaire, demande si les promoteurs ont prévu un cheminement pour atteindre l'objectif de composter 100% des matières organiques en 2020. De plus, il demande quel sera le facteur déterminant dans le choix de la solution.

Monsieur Denis Bernier, consultant, mentionne que peu importe la technologie, il faudra respecter les cibles établies par le gouvernement. Il mentionne qu'il y a un montant prévu de près de 300 000$ pour réaliser des études sur le sujet. Il rassure qu'il n'y a aucun retard au niveau des échéanciers. Les facteurs déterminants pour le choix de la solution seront la possibilité pour la technologie choisie de traiter l'ensemble des matières organiques, et ce, au coût le plus faible possible pour les contribuables.

Monsieur Bertrand Tremblay, président de la commission, demande si les coûts de gestion vont augmenter et si les infrastructures existantes peuvent supporter les orientations et les objectifs prévus dans le PGRM.

Monsieur Denis Simard, Ville de Saguenay, indique que les coûts de gestion sont détaillés dans le tableau. Ceux-ci passent de 760 000$ à 822 000$ entre 2016 et 2020, et intègrent l'ensemble des dépenses.

Monsieur Denis Bernier, consultant, précise que les coûts de gestion associés à une plate-forme de compostage ne sont pas les mêmes que ceux d'une usine de biométhanisation avec les obligations de suivi, la machinerie, etc.

Intervention de madame Geneviève Dion, citoyenne

Madame Geneviève Dion mentionne qu'elle est préoccupée par les matières qu'on ne peut recycler présentement dans la région (ex. : les plastiques), probablement par manque de débouchés. Elle demande quelles actions sont prévues pour permettre le recyclage de certaines matières telles que les plastiques qui sont refusées présentement dans le bac.

Monsieur Sylvain Lavoie, Ville de Saguenay, indique qu'il s'agit toujours d'une question de marchés. Il mentionne qu'il est très difficile de tout recycler avec des prix sur les marchés qui sont très bas. Il ajoute que l'entente avec la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean vise notamment à encourager la recherche et le développement de nouveaux marchés pour

certaines matières. L'idée est aussi de promouvoir l'activité économique locale. Il mentionne qu'ils se penchent régulièrement sur cette problématique qui est présente depuis longtemps. Ils s'assurent cependant que les taux de rejet soient situés au minimum, soit en dessous de 10% dans le cas du centre de tri de Chicoutimi.

Madame Geneviève Dion mentionne qu'elle trouve illogique que les bacs de compostage soient ajoutés en 2020 alors que l'objectif de composter 100% des matières organiques est à atteindre également pour cette année. Elle précise qu'il faut que les citoyens aient le temps de s'y habituer.

Monsieur Sylvain Lavoie, Ville de Saguenay, répond qu'il est certain que l'implantation d'un troisième bac va se faire en 2020. Il mentionne que le compostage domestique continuera à se faire d'ici 2020, que les objectifs sont d'être réglementaire d'ici 2020 et d'avoir une collecte des matières organiques bien implantée.

Madame Geneviève Dion demande ce qui arriverait si l' objectif fixé n'était pas atteint.

Monsieur Denis Simard, Ville de Saguenay, répond par la possibilité de pénalités s'appliquant auprès des municipalités et des MRC qui pourraient voir leurs redevances gouvernementales diminuer. Il rappelle que l'objectif est, d'ici 2020, d'avoir donné à chaque citoyen tous les équipements nécessaires pour générer le compostage.

Monsieur Sylvain Lavoie, Ville de Saguenay, mentionne qu'au niveau des redevances, ils sont comparés à d'autres villes et chacune essaie de faire le maximum. Il ajoute qu'il est primordial d'être performants pour éviter d'être pénalisés.

Monsieur Simon Durocher, commissaire, demande en quelle année il est prévu d'atteindre l'objectif du zéro déchet organique enfoui.

Monsieur Denis Simard, Ville de Saguenay, indique qu'il faut se coller aux objectifs gouvernementaux, soit en 2020. Il ajoute qu'il faut commencer préalablement avec de l'éducation et de la sensibilisation auprès des citoyens.

Monsieur Simon Durocher, commissaire, demande quelle est la situation de Ville de Saguenay par rapport à des villes comparables, telles que Trois-Rivières, Sherbrooke et Gatineau.

Monsieur Sylvain Lavoie, Ville de Saguenay, mentionne qu'il est difficile de se comparer avec d'autres villes de taille comparable parce que chacune possède des caractéristiques qui lui sont propres (ex. : situation économique). Il ajoute qu'ils essaient d'être performants avec leurs propres budgets et orientations.

Monsieur Denis Simard, Ville de Saguenay, indique que les performances de ville de Saguenay se situent au-dessus de la moyenne par rapport aux villes comparables.

8. Levée de l'assemblée
Il n'y a pas d'autres questions. À 19h45, monsieur Bertrand Tremblay annonce la levée de l'assemblée.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DE CONSULTATION DU JEUDI 31 MARS 2016 À SAGUENAY

Nombre de citoyens présents : 17

1. Mot de bienvenue
À 19h00, monsieur Bertrand Tremblay, président de la commission sur le projet de révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020, souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

2. Présentation des membres de la commission et des représentants de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.
Monsieur Bernard Tremblay présente les membres de la Commission sur le projet de révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 :

Milieu	Membre	Occupation
Milieu des affaires	Madame Claudia Fortin	Directrice du Service aux entreprises de Promotion Saguenay
Milieu sociocommunautaire	Monsieur Bertrand Tremblay	Président du Carrefour environnement Saguenay
Milieu syndical	Monsieur Gilles Brassard	Agriculteur et membre du l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA)
Protection de l'environnement	Monsieur Simon Durocher	Administrateur pour Eurêko!
Représentant de la MRC du Fjord-du-Saguenay	Monsieur Michel Ringuette	Président du comité de suivi du PGMR et maire de Saint-Charles-de-Bourget
Représentant de Ville de Saguenay	Monsieur Luc Blackburn	Président de la Commission de l'environnement et conseiller municipal
Représentant de Ville de Saguenay	Monsieur Simon-Olivier Côté	Membre de la Commission de l'environnement et conseiller municipal

Également, il nomme les représentants des promoteurs ainsi que l'animateur :

Représentants des promoteurs	Monsieur Denis Simard	Directeur général adjoint Ville de Saguenay
	Monsieur Sylvain Lavoie	Directeur adjoint Division environnement Ville de Saguenay
	Monsieur Denis Bernier	Consultant
	Madame Nancy Bourgeois	Coordonnatrice de projets à l'environnement et au développement Ville de Saguenay
	Monsieur Bruno Lavoie	Coordonnateur aux affaires juridiques et au développement MRC du Fjord-du-Saguenay
	Madame Nathalie Dubé	Chargé de projet en environnement MRC du Fjord-du-Saguenay
	Madame Chantal Boisclair	Directrice des finances MRC du Fjord-du-Saguenay
Animateur	Monsieur Tommy Tremblay	Directeur général du CREDD

3. Présentation du déroulement

Monsieur Tommy Tremblay, animateur, explique le déroulement de la soirée.

4. Présentation du mandat de la commission et des objectifs des consultations publiques

Mandat de la commission :

Pendant et après les assemblées, et ce en vertu de l'article 53.15 de la LQE, les membres de la commission ont eu le mandat suivant :

- S'assurer que toute l'information nécessaire à la compréhension du projet de PGMR a été fournie;
- Voir à ce que tout questionnement ait des explications;
- Entendre tout citoyen, groupe, organisme, etc. désirant s'exprimer à ce sujet;
- Dresser un rapport des observations recueillies lors des assemblées et des modalités de consultation.

5. Présentation du projet de PGMR par le promoteur

Monsieur Sylvain Lavoie fait la présentation du plan de gestion des matières résiduelles.

6. Présentation des interventions

Monsieur Tommy Tremblay explique quelques règles :

- Il y a possibilité de faire une présentation de son mémoire d'une durée maximale de dix (10) minutes suivie d'une période de questions des commissaires d'une durée de cinq (5) minutes.
- Il y a possibilité de faire une présentation verbale de son opinion sans déposer de mémoire d'une durée maximale de cinq (5) minutes ou de poser deux questions.

Monsieur Tremblay indique que la date pour le dépôt des mémoires a été reportée d'une semaine, soit jusqu'au 8 avril.

Intervention de monsieur de Benoît-Robin Lessard, représentant du collectif de Saguenay en transition

Monsieur Benoît-Robin Lessard mentionne qu' il aurait aimé avoir plus de temps pour améliorer son mémoire et il débute ensuite la présentation. Il demande de regarder de plus près l'option de la biométhanisation avant de prendre une décision en se basant sur des études approfondies et indépendantes. De plus, il mentionne qu'il trouve important que les organisations, les villes, les gouvernements et les entreprises se préparent à la réduction des réserves de pétrole. Il encourage une transition énergétique vers des ressources renouvelables. Par ailleurs, il félicite les promoteurs pour le travail effectué dans la rédaction du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

Monsieur Lessard mentionne qu'il trouve que la biométhanisation pourrait permettre de récupérer les biogaz pour le chauffage de certains bâtiments. De plus, il questionne l'action de compenser les gaz à effet de serre en achetant des crédits de carbone. Il soutient que l'on devrait vendre nous-même des crédits de carbone plutôt que d'en acheter de nouveaux. Il suggère plutôt d'avoir un plan pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Monsieur Simon Durocher, commissaire, remercie monsieur Benoît-Robin Lessard pour son mémoire et revient sur la question de la situation énergétique. Il pose une question à monsieur Benoît-Robin Lessard à propos de la transition énergétique envisagée par le biais de la biométhanisation. Il demande si ce dernier est prêt à payer davantage pour que la ville mette de l'avant des solutions qui ne sont pas si avantageuses d'un point de vue économique.

Monsieur Benoît-Robin Lessard donne son avis sur le faible prix du pétrole. Il pense qu'à long terme nous serions gagnants, car le prix du pétrole va de toute manière éventuellement remonter.

Monsieur Simon-Olivier Côté, commissaire, indique que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) a prévu des budgets en 2017, 2018 et 2019 pour de la recherche sur cette question. Il mentionne que la biométhanisation doit faire l'objet d'une étude approfondie qui permettra de bien évaluer chacune des étapes du projet.

Monsieur Simon Durocher, commissaire, demande si la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay ont un plan de réduction des gaz à effet de serre. Si oui, il demande si ces derniers ont fait en sorte que le PGRM soit un outil ou un levier pour atteindre les cibles fixées dans ce plan.

Monsieur Sylvain Lavoie, Ville de Saguenay, indique que le PGMR est intégré dans le plan de développement durable de Ville de Saguenay. Il précise que ce plan intègre des notions de réduction des gaz à effet de serre.

Monsieur Denis Bernier, consultant, indique qu'à la lecture du plan de développement durable toutes les actions visant à réduire l'empreinte environnementale sont incluses dans le PGMR autant pour les actions pour le milieu municipal que pour les citoyens.

Monsieur Michel Ringuette, commissaire, mentionne que le PGMR a une dirée de cinq (5) ans. D'ici là, il se pourrait que la biométhanisation ne soit plus très intéressante. Il ajoute que l'évolution de la technologie va peut-être permettre d'avoir des camions de collecte hybrides avant de devenir électriques.

Monsieur Benoît-Robin Lessard mentionne qu'il y a en effet d'autres avenues à envisager.

7. Période de commentaires et de questions

Intervention de madame Geneviève Chrétien, chargée de projet chez Eurêko!

Madame Geneviève Chrétien mentionne d'abord qu'elle est contente de constater l'inclusion d'un budget spécifique à la sensibilisation dans la nouvelle version du budget.

Elle mentionne que des événements à Saguenay produisent beaucoup de matières résiduelles. Concernant l'action 3, objectif 3.2.4, elle mentionne que nous n'avons pas les outils et les équipements nécessaires pour faire une saine gestion des matières résiduelles lors des grands événements. Elle soutient qu'il faut faire de l'accompagnement, de la sensibilisation, offrir des services-conseils et assurer une présence sur le terrain. Elle demande si la Ville a songé à obliger les organisateurs d'événements à effectuer la gestion des matières résiduelles de manière assidue. Elle demande également si la Ville a prévu un budget pour que les événements fassent appel à des organisations externes détenant l'expertise nécessaire.

Monsieur Sylvain Lavoie, Ville de Saguenay, mentionne que ce ne sont pas tous les événements qui sont écoresponsables. Il ajoute que plusieurs sont laissés à eux-mêmes et que le PGMR prévoit des budgets pour la sensibilisation. Il prend note d'élargir l'éventail des services offerts.

Monsieur Denis Simard, Ville de Saguenay, ajoute que chaque événement qui s'organise à Saguenay est orienté vers la Régie des événements. Dans le futur, promouvoir un événement écoresponsable pourrait devenir conditionnel à la tenue des activités.

Monsieur Bertrand Tremblay, commissaire, demande si les mesures de sensibilisation incluses dans le PGMR seraient suffisantes pour éviter la mise en place de mesures coercitives. Il demande s'il est nécessaire de passer par les deux mesures.

Madame Geneviève Chrétien indique que selon elle ce n'est pas suffisant. Elle mentionne qu'il faut avoir des ressources financières pour soutenir les actions de sensibilisation. Elle affirme que la sensibilisation seule n'est pas suffisante.

Intervention de monsieur François Dupéré, citoyen

Monsieur François Dupéré mentionne que le PGMR cible les citoyens, les institutions et les industries. En faisant référence à la question posée un peu plus tôt par monsieur Simon Durocher, il croit que le citoyen devra payer davantage. Il mentionne que le plan d'action est réaliste, mais qu'il ne met pas suffisamment l'accent sur le citoyen. Il ajoute que l'échéancier pour l'implantation du bac brun en 2020 offre un long délai. Il cite l'exemple de la ville de Gatineau qui recueille déjà le compostage. Il suggère d'évaluer la possibilité de mettre en place des moyens pour aider les citoyens avant 2020. Il demande quels éléments retardent l'apparition des bacs bruns à l'année 2020.

Monsieur Denis Bernier, consultant, répond qu'il faut faire des études sur le gisement, qu'il faut connaître ce qui doit être collecté. Il mentionne qu'ils ont une certaine idée pour le secteur résidentiel, mais pas pour les industries, les commerces et les institutions. Ensuite, ils prévoient déterminer ce qui sera fait avec les matières organiques. Il ne croit pas qu'ils attendront seulement en 2020 pour l'implantation des bacs, mais affirme qu'ils doivent d'abord savoir ce qui sera fait avec les matières organiques. Il mentionne qu'il reste quelques études à compléter afin d'avoir une solution complète. Il ajoute que la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay vont travailler avec les citoyens et que des fonds seront dédiés à l'éducation et la sensibilisation.

Monsieur Sylvain Lavoie, Ville de Saguenay, complète en mentionnant que l'implantation du bac brun cadrera avec les contrats pour les différentes collectes qui se termineront à la fin de vie du site d'enfouissement en novembre 2017. L'introduction pourrait se faire ensuite, mais la question de l'optimisation du transport (bi-collecte, collecte plus optimale, etc.) sera d'abord analysée.

Monsieur Simon-Olivier Côté, commissaire, indique que l'action 1.2.3 (Maintenir les subventions pour les formations sur le compostage) représente un désir pour la MRC et la Ville de maintenir une aide pour les citoyens.

Intervention de monsieur Benoît-Robin Lessard, citoyen

Monsieur Benoît-Robin Lessard s'exprime à propos du projet de terminal méthanier. Il se

demande si le PGMR est utile.

Monsieur Simon-Olivier Côté, commissaire, indique que le plan de développement durable de la Ville de Saguenay touche à la question des gaz à effet de serre. Il invite Monsieur Lessard à lire ce document.

Intervention de madame Justine Desjardins, citoyenne

Madame Justine Desjardins se dit préoccupée par les déchets électroniques. Elle demande si un plan de sensibilisation est prévu pour ce type de déchets, afin d'éviter que ces derniers se retrouvent au site d'enfouissement.

Monsieur Sylvain Lavoie, Ville de Saguenay, répond que les quatre écocentres récupèrent les déchets électroniques.

Monsieur Bertrand Tremblay, commissaire et président du Carrefour environnement Saguenay, mentionne qu'il y a une loi provinciale qui encadre la gestion de ces produits. Il y a une obligation d'aller déposer les produits dans les ressourceries et ces derniers sont ensuite traités dans différentes usines. Il mentionne que l'objectif est de récupérer ce que les citoyens y déposent et que le processus de récupération évolue très bien.

Madame Justine Desjardins affirme qu'il faut faire plus de sensibilisation auprès des citoyens car plusieurs produits électroniques se retrouvent dans les poubelles. Elle propose de mettre plus d'accent sur la sensibilisation.

Monsieur Denis Bernier, consultant, précise que la sensibilisation relève de l'organisme Éco Entreprises Québec (ÉEQ). Il mentionne qu'il y a actuellement des publicités avec une personnalité publique très connue qui ont fait augmenter le taux de recyclage d'une manière imposante. Il affirme que nous devons offrir des points de dépôt et les faire acheminer dans des usines de traitement.

Monsieur Sylvain Lavoie, Ville de Saguenay, précise que ÉEQ a mis en place une collecte itinérante. Il ajoute que de plus en plus, des collectes vont être ajoutées afin de recueillir la matière dans les endroits isolés.

Monsieur Simon-Olivier Côté, commissaire, mentionne que la sensibilisation est très importante. Il ajoute que ce sujet a été aussi discuté lors de la consultation publique à Saint-Honoré ainsi que par les commissaires. Il soutient que la commission vont s'assurer que les orientations et les actions soient plus claires. Suite à ce commentaire, ils seront en mesure de pouvoir compléter le PGMR.

Intervention de monsieur Martin Ferland, citoyen

Monsieur Martin Ferland, citoyen, se questionne sur la collecte du polystyrène qui se fait déjà au Lac-Saint-Jean. Il demande si cette action sera faite également au Saguenay.

Monsieur Sylvain Lavoie, Ville de Saguenay, répond que l'entente avec la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) a comme conséquence de permettre la création de projets à valeur ajoutée. L'arrimage des PGMR et la collaboration amèneront le partage de l'expertise entre la RMR, la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Monsieur Martin Ferland pose une autre question sur le traitement des matières organiques. Il demande si le fait de jumeler toutes les matières organiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour avoir un seul et unique lieu et un seul traitement, soit la biométhanisation ou le compostage, serait une avenue intéressante.

Monsieur Denis Simard, Ville de Saguenay, répond que le traitement des matières organiques est aussi orienté vers le compostage, mais que la décision n'est pas arrêtée. Il mentionne que si tout le monde opte pour le compostage, il serait en effet pertinent de rassembler toutes les matières organiques. Il ajoute que les options seront évaluées.

Monsieur Sylvain Lavoie, Ville de Saguenay, mentionne que l'analyse des options a été effectuée par un comité technique en 2012. Il indique qu'il n'y avait pas eu d'entente avec la RMR et que toutes les options sont sur la table afin de respecter le cadre légal et l'aspect environnemental.

Intervention de madame Monique Laberge, citoyenne

Madame Monique Laberge mentionne que selon elle, il faudrait aller plus loin avec les objectifs 1.1 et 1.2. Elle indique qu'il faudrait sensibiliser les citoyens à réduire leurs déchets et qu'il faudrait aussi favoriser le compostage domestique et communautaire. Elle suggère comme exemple de travailler avec les producteurs agricoles.

Monsieur Sylvain Lavoie, Ville de Saguenay, répond que la sensibilisation et l'éducation sont importantes. Il mentionne qu'il existe des programmes avec Eurêko! pour les composteurs domestiques ainsi qu'une patrouille de sensibilisation environnementale. Il ajoute que les ressources financières accrues pour la sensibilisation permettront d'augmenter l'offre aux citoyens.

Monsieur Denis Simard, Ville de Saguenay, mentionne que la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay continueront d'appuyer les citoyens faisant du compostage.

Monsieur Simon Durocher, commissaire, demande à madame Monique Laberge quelles actions pourraient ferait consensus et permettre aux citoyens de s'engager davantage.

Madame Monique Laberge répond qu'elle croit que la sensibilisation et l'information

fonctionnent bien. Elle ajoute qu'il ne faut pas lâcher et cite l'exemple de la Ville de Lévis qui a fait de la sensibilisation pour le compostage pendant une année complète. Elle mentionne qu'il faut dire aux citoyens ce que rapportent leurs actions réalisées à la maison pour l'ensemble de la société. Selon elle, il faut que les gens constatent les résultats financiers et il faut démontrer que faire du compostage à la maison permet des économies importantes qui ne seront pas chargées sur le compte de taxes.

Madame Claudia Fortin, commissaire, demande à madame Laberge de donner certains exemples de moyens pour sensibiliser les citoyens.

Madame Monique Laberge répond qu'il faut démontrer aux personnes les avantages de faire du compostage à la maison avec une démonstration pratique. Elle ajoute qu'il faut utiliser tous les moyens possibles pour rejoindre les citoyens.

Intervention de madame Louise Denis, citoyenne

Madame Louise Denis demande si le PGMR prévoit l'inclusion d'un troisième bac dans les parcs et les endroits publics.

Madame Nancy Bourgeois, Ville de Saguenay, répond qu'il y a de plus en plus de parcs qui ont des bacs avec la collecte à deux voies (déchets et recyclage). Elle mentionne que l'implantation d'une troisième voie sera privilégiée au niveau résidentiel et des ICI, mais que la proposition sera évaluée dans les années à venir.

Intervention de monsieur Benoît-Robin Lessard, citoyen

Monsieur Benoît-Robin Lessard mentionne qu'il trouve important d'inclure la collecte du fumier et du purin pour augmenter la quantité de matières pour la biométhanisation. Il indique qu'il serait important de redonner cette matière aux producteurs agricoles. Il demande quelle est l'implication du monde agricole dans le PGMR.

Monsieur Gilles Brassard, commissaire et producteur agricole, répond que plusieurs fermiers récupèrent les boues de fosses septiques pour les étendre dans leurs champs. Il mentionne que la pénurie actuelle est due à la vente des quotas de lait pour se tourner vers la culture des céréales. Il indique que l'utilisation des matières organiques serait intéressante pour les agriculteurs. Il ajoute que nous sommes une région qui est en manque de matières organiques.

Monsieur Denis Bernier, consultant, mentionne qu'il y a des matières qui ne se traitent pas par la biométhanisation. Il donne comme exemples la paille, le bois et les feuilles qui ne peuvent pas être biométhanisés. Il indique qu'on se doit de composter ces éléments et les matières qui sortent du biométhaniseur et que le partenariat avec le monde agricole est important pour la valorisation des matières organiques.

Intervention de monsieur Martin Ferland, citoyen

Monsieur Martin Ferland s'interroge à propos de l'utilisation du compostage municipal. Il demande si la Ville devra payer les agriculteurs ou si ceux-ci devront payer pour se procurer du compost.

Monsieur Denis Simard, Ville de Saguenay, répond qu'il n'y a rien de prévu pour l'instant et que les biosolides sont présentement donnés aux agriculteurs. Il mentionne qu'il s'agit d'une économie importante pour la Ville de Saguenay ainsi que d'un partenariat gagnant.

Intervention de madame Geneviève Dion, citoyenne

Madame Geneviève Dion mentionne que la sensibilisation est importante et qu'il faudrait mettre l'accent sur les personnes les moins sensibilisées. Elle suggère de faire de la sensibilisation dans les écoles, car il s'agit d'une belle porte pour entrer chez les familles. Elle demande s'il serait possible d'aller plus loin que les objectifs demandés et s'il faudrait miser sur la recherche et l'innovation.

Monsieur Tommy Tremblay, animateur, mentionne que le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean a déjà un projet de sensibilisation dans les écoles primaires.

Monsieur Simon Durocher, commissaire, mentionne qu'il aime la suggestion d'aller dans les écoles. Il demande si de la sensibilisation devrait être effectuée dans les milieux de travail pour sensibiliser la population.

Monsieur Gilles Brassard commissaire, indique que le PGMR est un document qui sera bonifié suite aux différents commentaires reçus.

Intervention de madame Geneviève Chrétien, chargée de projet chez Eurêko!

Madame Geneviève Chrétien indique que son organisation offre déjà des ateliers gratuits dans les organisations pour parler de la gestion des matières résiduelles.

8. Levée de l'assemblée

Il n'y a pas d'autres questions. À 20h32, monsieur Bertrand Tremblay annonce la levée de l'assemblée.

ANNEXE VII
Mémoires et commentaires déposés

1. Mémoire du collectif Saguenay en transition

FICHE DE LECTURE D'UN MÉMOIRE

Titre du mémoire :

Mémoire concernant le Plan de gestion des matières résiduelles de la ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Nom du citoyen ou de l'organisme qui soumet un mémoire :

Le collectif Saguenay en transition (M. Benoît-Robin Lessard)

Date de soumission du mémoire :22 mars 2016

Brève description de l'organisme (s'il y a lieu) :

Saguenay en transition est un collectif de citoyens et de citoyennes concernés par les enjeux sociaux, environnementaux et économiques relatifs à l'utilisation du pétrole « combustible », dans le contexte où la plupart des experts s'accordent pour dire que le sommet de production a été atteint.

Résumé du mémoire

L'introduction du mémoire a pour sujet l'importance de réduire notre dépendance au pétrole. Ensuite, Saguenay en transition pose certaines questions sur la gestion des matières organiques (p.7) : -Pourquoi choisir l'option du compostage fermé plutôt que celle de la biométhanisation? -Toutes les options ont-elles été envisagées pour rentabiliser un projet de biométhanisation? -Serait-il possible de demander des études indépendantes, basées sur des faits et non uniquement sur des impressions, si ce n'est pas déjà fait, pesant les pour et les contre de chacune des options avant de prendre une décision finale à ce sujet? L'organisation suggère que la biométhanisation pourrait permettre la vente de crédits compensatoires en carbone. Il est mentionné que le scénario du compostage fermé amènerait l'achat de crédits compensatoires en carbone (p.8). Madame Nathalie Dubé (MRC du Fjord-du-Saguenay) note qu'il s'agit d'une compensation des gaz à effet de serre en achetant des crédits notamment à Carbone boréal qui est mentionné comme action et non l'achat de crédits compensatoires en carbone sur le marché du carbone. Dans la dernière section du mémoire, on mentionne l'importance de collaborer avec les agriculteurs du secteur. L'organisation questionne la qualité du produit final entre le compostage fermé et la biométhanisation (p.9).

Recommandations principales

-Regarder de plus près l'option de la biométhanisation avant de prendre une décision en se basant sur des études approfondies et indépendantes.

Date de présentation du mémoire

■ Le 31 mars 2016

Mémoire

Concernant le Plan de gestion des matières résiduelles de la ville de Saguenay et de la Municipalité régionale de Conté du Fjord du Saguenay.

Présenté par : Le collectif Saguenay en transition

Table des matières

Qui sommes nous	3
Avant-propos	4
Introduction	4
L'obligation de gérer les matières organiques	7
Les émissions de gaz à effet de serre	8
Le produit final	9
Conclusion	9
Références	10

Liste des graphiques

Graphique # 1 La richesse moyenne mondiale percapita en $ américain comparables depuis de l'an zéro jusqu'à l'an 2000. Université de Madison 2001.

Graphique # 2 La production de pétrole en fonction de l'augmentation de la population mondiale depuis 2000 ans. *«Population, The Elephant in the Room», Paul Chefurka, 2008. Article publié sur Internet.*

Graphique # 3 La production passée et les prévisions de production de pétrole entre les annéer 1900 et 2080, *«Population, The Elephant in the Room», Paul Chefurka, 2008. Article publié sur Internet.*

Avant-propos

Nous tenons à souligner le travail exceptionnel accompli par le département d'environnement et de développement durable de la ville de Saguenay et de la MRC du Fjord. Le document de consultation est d'une très grande qualité. C'est dans le plus grand des respect envers votre travail que nous émettons nos commentaires.

Introduction

L'accord de Paris de décembre 2015, signée entre autres par le Canada vise à limiter le réchauffement global sous la barre des 2 degrés C comparativement à l'ère pré-industrielle. Tous les pays du monde se sont accordés sur cet enjeu incontournable visant à circonscrire les effets dévastateurs des changements climatiques, non seulement sur l'environnement, mais surtout sur l'économie mondiale.

C'est donc dire que l'ensemble des pays du monde savent maintenant que l'activité humaine depuis l'avènement des combustibles fossiles il y a de cela un peu plus de 200 ans, comme le charbon, le gaz et plus particulièrement le pétrole est la cause unique du réchauffement global. Malheureusement pour nous, la croissance essentielle à la bonne marche de notre économie est directement lié à ce phénomène historique relativement récent. Comme on le constate sur le graphique 1 (6), la croissance économique était absente durant les 1850 ans qui ont précédé la découverte de premiers gisements de pétrole. On peut conclure qu'elle était absente aussi avant cette période. On constate aussi, en regardant le graphique 2 (1), que l'injection croissante du pétrole dans l'économie mondiale se superpose à la courbe du premier graphique. Ceci nous porte à croire que pétrole et croissance sont intimement liés.

La malheur là-dedans ce n'est pas la croissance, si elle pouvait être éternelle, ce serait merveilleux. Le malheur c'est que lorsqu'on brûle du pétrole, du gaz et du charbon, la planète se réchauffe et le climat devient instable et violent. Toute personne bien pensante serait portée à croire que maintenant que 95% des scientifiques de la terre s'accordent sur cette conclusion, les gouvernements du monde agiraient sans plus de préambules. Ce n'est pourtant pas le cas. Ce qui a poussé les gouvernements à signer l'accord de Paris c'est plutôt ce qui est démontré par le graphique 3 (1). Ce graphique illustre que les plus grandes compagnies pétrolières ont établi que le sommet de la production pétrolière mondiale a été atteint en 2007-2008. Les approvisionnements de pétrole diminuent déjà. Cette ressource énergétique à elle seule comble 30% des besoin énergétiques (1) de la planète. Elle a toutefois la particularité de par sa versatilité de permettre l'exploitation de la plupart des autres types d'énergies(2). Comment serait-il possible d'exploiter une mine de charbon de manière rentable sans le pétrole. Il en va de même pour l'uranium. La production mondiale d'électricité en dépend donc à 60% (27% charbon, 31% pétrole et 4% nucléaire)(3). Le reste se réparti en 30% gaz fossile et 10% renouvelable (tous types confondus). Il y a urgence de sortir de l'ère pétrolière. Un autre avantage pervers du pétrole combustible est sa relative légèreté en fonction de la phénoménale quantité d'énergie qu'il développe. Il est omniprésent dans le domaine des transports. 49% du pétrole produit dans le monde sert actuellement uniquement à approvisionner les divers modes de transport. C'est donc dire toute l'importance de cette ressource énergétique et ce, sans parler du pétrole matériaux qui est omniprésent dans nos vies. C'est donc dire toute l'urgence d'agir afin de réduire notre dépendance au pétrole.

Qui sommes nous?

Saguenay en Transition est un collectif de citoyens et de citoyennes concernés par les enjeux sociaux, environnementaux et économiques relatifs à l'utilisation du pétrole « combustible », dans le contexte où la plupart des experts s'accordent pour dire que le sommet de production a été atteint.

Issu d'une mouvance mondiale qui s'étend à grande vitesse, Saguenay en Transition a vu le jour à l'automne 2012. Le mouvement est né d'une modeste tentative développée en 2005 par les étudiants et les étudiantes du cours de « sustainability » (durabilité appliquée) de l'Université de Kinsale en Irlande. La première mise en application a été effectuée en 2006 dans la ville de Totnes au Royaume-Uni. Le mouvement des «Villes en transition», aussi appelé « initiatives de transition » étant donné la diversité des pratiques, vise à réduire la dépendance au pétrole et à lutter contre les changements climatiques en adoptant une culture locale de résilience face aux crises économiques, environnementales et éventuellement pétrolières.

La résilience locale est un concept au cœur des 400 initiatives de transition officiellement reconnues à travers le mond. Rob Hopkins, fondateur du mouvement, l'a défini comme *« l'aptitude d'un système, de l'échelle de l'individu à celle de l'économie entière, à maintenir son intégrité et à continuer de fonctionner sous l'impact de changements et de chocs provenant de l'extérieur »*[1]. Devant de potentielles crises, il est impératif de s'organiser comme société afin de pouvoir résister aux chocs du futur.

1 Hopkins, 2010 : p. 12.

Figure 2: World Average per Capita Income

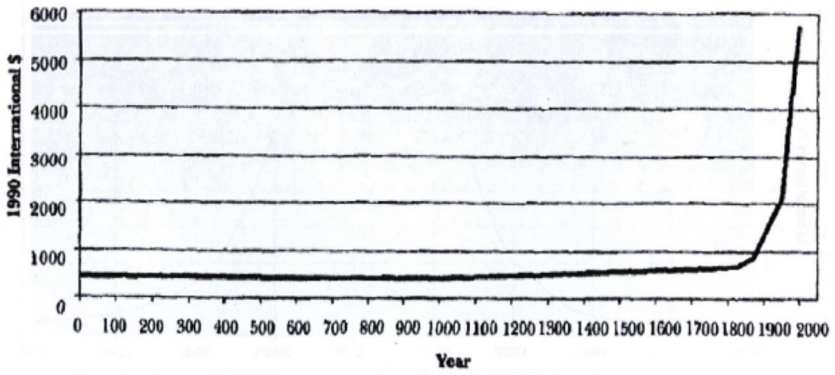

Source: Data from Maddison (2001).

Graphique 1

World Population and Oil Production

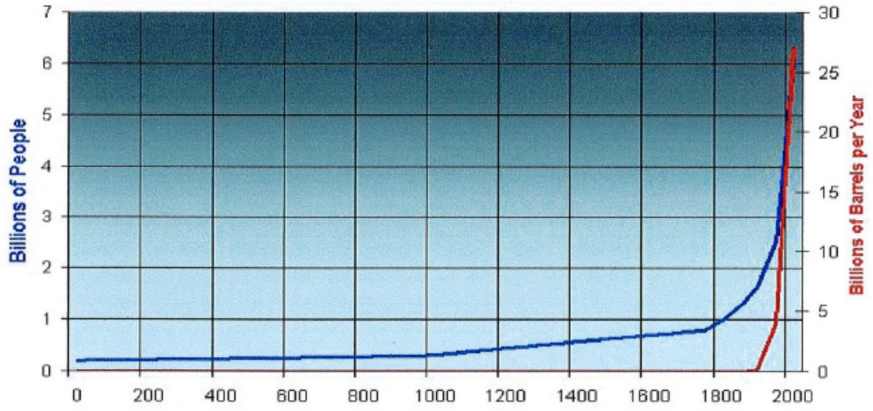

«Population, The Elephant in the Room», Paul Chefurka, 2008. Article publié sur Internet.

Graphique 2

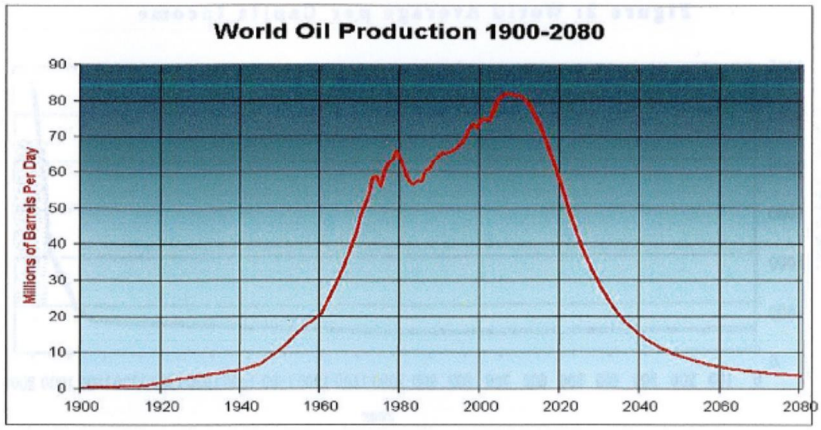

«Population, The Elephant in the Room», Paul Chefurka, 2008. Article publié sur Internet.

Graphique 3

L'obligation de gérer les matières organiques

Le nouveau PGMR est marqué par l'obligation de gérer les matières organiques d'ici 2020. Au point 5.1.1.2 du document de consultation, il est écrit que le compostage fermé a été choisi pour gérer ces matières. Nous nous questionnons sur ce choix alors que la biométhanisation est aussi une option envisageable.

De manière assez évidente, il n'y a actuellement pas d'entreprise sur le territoire apte à biométhaniser les putrescibles de la ville et de la MRC. Encore faudrait-il que des économies d'échelles soient possibles. Le volume de matières organiques n'apparaît peut-être pas non plus suffisant pour justifier l'investissement. D'un autre côté, si on accepte l'option du compostage fermé, tout devient beaucoup plus facile puisqu'il y a déjà une entreprise apte à procéder sur le territoire. Cette entreprise est par ailleurs la seule actuellement en mesure d'offrir ce service au Saguenay-Lac-Saint-Jean selon Recycle Québec et votre propre document. Il s'agit de *Gazon Savard inc.* située dans le rang Saint-Paul, dans l'arrondissement Chicoutimi.

Nous croyons malgré tout que l'option de la biométhanisation mérite d'être regardée de plus près. Il est peut-être possible de réaliser des économies d'échelles en construisant un bio-réacteur assez grand pour inclure d'autres types de matières putrescibles. Nous pensons entre autres aux résidus agricoles comme les fumiers, lisiers et purins, aux résidus des usines d'épuration, à la biomasse...

Qu'on choisisse le compostage ou la biométhanisation le produit final servira à fertiliser les champs et les potagers. Ceci n'est pas sans intérêt pour les fermiers dans l'optique où la diminution progressive du nombre de têtes de bétail dans la région les pousse à acheter de plus en plus de fertilisants chimiques afin de compenser les pertes de fertilisants naturels que sont les fumiers et les purins. La biométhanisation présente plusieurs avantages. Le bio-gaz produit pourrait servir de carburant pour une partie de la flotte de camions qui effectuent la collecte des matières résiduels, les bio-gaz ne contribuent pas à l'effet de serre puisqu'ils s'agit de gaz qui auraient été émis de toutes manières par la nature sans l'intervention humaine, nous permettant ainsi de diminuer notre empreinte carbone et pour finir, le résidu final, lorsqu'il retournerait au champs serait inodore et plus efficace que les fertilisants naturels traditionnels.

Dans cet optique nous posons les questions suivantes :

Pourquoi choisir l'option du compostage fermé plutôt que la biométhanisation?

Toutes les options ont elles été envisagées pour rentabiliser un projet de biométhanisation?

Serait-il possible de demander des études indépendantes, basée sur des faits et non uniquement sur des impressions, si ce n'est pas déjà fait, pesant les pour et les contre de chacune des options avant de prendre une décision finale à ce sujet?

8

Les émissions de gaz à effets de serre :

Le point 5.3.2 du document de consultation parle d'acheter des crédits carbone afin de compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) émises par les camions qui effectuent la collecte des matières résiduelles. Ceci dans le scénario de l'option choisi du compostage fermé.

Cette dépense pourrait sans doute être diminuée ou même évitée si on choisissait la biométhanisation. On pourrait peut-être même rêver de devenir des vendeurs de crédits carbone !

Bien que le prix actuel des crédits carbone soit très bas, il risque fort d'être beaucoup plus élevé d'ici quelques années. Il ne faut pas perdre de vue que le système de plafonnement et d'échange (cap and trade) du carbone vise à inciter ses adhérents à diminuer leurs émissions de GES. Les plafonds d'émissions de GES sont calculés en fonction de la moyenne des émissions de ses adhérents. Plus nous seront décalés vers le haut en rapport à cette moyenne du groupe, plus le prix de la tonne de carbone sera élevé.

Les gaz de décomposition ou biogaz ne sont pas des gaz à effet de serre. Qu'on choisisse l'option de la biométhanisation ou celle du compostage, ils seront émis naturellement sans impact sur le réchauffement global. Comme disait Lavoisier, rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. Dans le cas du compostage, les gaz libérés dans l'atmosphère sont perdus pour nous alors que l'exacte même quantité de gaz produite par le procédé de biométhanisation peut remplacer des combustibles fossiles émetteurs de GES. On diminue ainsi notre empreinte carbone, nous évitant de payer pour d'onéreuses compensations sur le marché du carbone. De plus, lancer de l'argent par les fenêtres ne sauvera pas l'espèce humaine, ni les écosystèmes qui nous maintiennent vivants.

Actuellement, le monde émet de phénoménales quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère tout simplement parce que nous avons collectivement pris la décision de brûler en même pas 200 ans une grande partie des combustibles fossiles que la planète avait mis des milliards d'années à séquestrer. Il faut savoir que le processus naturel de séquestration du carbone est long et complexe. Sans entrer dans les détails, la quantité de carbone que la nature peut séquestrer durant la vie d'un arbre, d'une plante ou d'un animal est bien inférieur à la quantité de carbone présente dans l'atmosphère durant la même période. La vie et la mort des êtres vivants sur terre sont des processus naturels qui maintiennent un équilibres entre ce qui est, ce qui n'est plus et ce qui sera. En croissant et en mourant, les êtres vivants absorbent et émettent une certaine quantité de carbone pour un bilan presque nul. La biométhanisation s'inscrit dans ce processus alors qu'on ne fait que détourner un tant soit peu le cycle naturel du carbone.

La nature contemporaine, celle avec laquelle on vit à tous les jours, ne peut absolument pas absorber les émissions de carbone émises en supplément par la combustion des vecteurs énergétiquess fossiles. Le supplément de gaz indésirable s'accumule dans la stratosphère empêchant la chaleur des rayons du soleil admise de se dissiper dans l'espace. La chaleur se trouve ainsi trappée. L'accélération de l'augmentation de la température moyenne de la planète n'a jamais été aussi grande que celle que nous vivons actuellement. Le seul facteur qui peut expliquer cette hausse atypique est la présence de plus en plus grande des combustibles fossiles dans notre environnement depuis moins de 200 ans.

Avant de faire un choix définitif sur l'option à prendre, avez-vous évalué l'impact économique de l'achat des crédits carbones dans 5 ou 10 ans ? Et demandez-vous aussi quels seront les conséquences environnementales et économiques globales de notre inaction?

Le produit final

Autant dans le cas du compostage fermé que dans celui de la biométhanisation, la collaboration des agriculteurs du secteur est essentielle. Comme nous l'avons mentionné plus haut, les cheptels régionaux sont en diminution et l'apport des fertilisants provenant des matières organiques résidentielles, institutionnelles et parfois industrielles remplaceront une grande partie des engrais chimiques que doivent se procurer les fermiers pour compenser le manque à gagner en fertilisants naturels. Il s'agit donc dans tous les cas de situations où tout le monde pourrait y gagner.

Dans le cas du **compostage fermé**, il sera sans doute possible de vendre le résidu final aux fermiers pourvu que le prix demandé soit inférieur à celui des fertilisants chimiques pour un facteur de fertilisation équivalent par hectare. D'autres facteurs sont à considérer cependant. Leurs équipements seront-t-ils adaptés? Les cultivateurs devront-ils s'équiper en triple afin d'épandre le fumier, le composte et l'engrais chimique? Ils continueront aussi à épandre le lisier non-traité et malodorant directement sur les champs. Ce fertilisant naturel ne devient efficace qu'une dizaine de jours après qu'il a été épandu et son efficacité est fortement diminuée lors de fortes pluies qui lavent les sols pendant les 10 premiers jours.

Dans le cas de la **biométhanisation**, comme les lisiers, fumiers et purins sont les bienvenus dans le procédé, il serait peut-être très intéressant de conclure des ententes avec les producteurs agricoles et d'en organiser la collecte. L'apport des fumiers permettrait des économies d'échelle favorisant la rentabilité à moyen terme du projet. Encore là, le prix en vaudra la chandelle pour les fermiers? Il faut encore ici que le coût de l'opération soit inférieur à ce qu'il leur en coûte pour utiliser des fertilisants chimiques. Ce facteur s'annulant fort probablement puisqu'il est présent dans les deux cas. Là où la biométhanisation est avantageuse pour les producteurs agricoles et pour ses voisins est que les résidus n'ont aucune odeur et commencent à fertiliser les champs dès les premières heures d'application. L'engrais issu de la biométhanisation est de loin beaucoup plus efficace que ne l'est le fumier à cause de ce facteur.

La qualité du produit final peut aussi dépendre de plusieurs facteurs. La présence d'agents pathogènes, d'hormones de croissance, d'antibiotiques et autres dans les excréments entrant dans le bio-réacteur sera-t-elle neutralisé par le procédé ou faudra-t-il sacrifier une partie de l'énergie produite pour assécher le produit final afin de le rendre propre à l'épandage?

Voilà encore des questions auxquelles pourrait répondre une étude comparative des pour et des contre pour chacune des options.

Conclusion

Dans la gestion des matières résiduelles organiques nous considérons qu'il serait intéressant de regarder de plus près l'option de la biométhanisation avant d'arrêter le choix de la ville et de la MRC. Lorsque les dés seront jetés, il sera très difficile de revenir en arrière. On ne peut pas uniquement faire ce choix sur une simple impression. Nos choix doivent être basés sur des études approfondies et indépendantes.

Références :

1- http://www.paulchefurka.ca/Population.html

2- http://www.manicore.com/documentation/stockage.html

3- http://www.energies-renouvelables.org/articles/newsletter_26022014/electricite-renouvelable.asp

4- http://www.senat.fr/rap/l97-4391/l97-439168.html

5- https://www.ville.quebec.qc.ca/grandsprojetsverts/matieresresiduelles/matieres_organiques/docs/9_Roche_biomethanisation_dechets_organiques.pdf

6- http://www.sociostudies.org/almanac/articles/the_recent_crisis_under_the_light_of_the_long_wave_theory/

7- David Satterthwaite, « The implications of population growth and urbanisation for climate change », Environment & urbanisation, vol. 21, #2, thousand Oaks (Californie), october 2009.

8- Jason W. Moore, Capitalism in the web of life : ecology and the accmulation of capital, verso, londre 2015; Andreas Malm, Fossil Capital. The Rise of Stream Power and the Roots of Global Warming, Verso, Janvier 2016.

Rédaction : Benoît-Robin Lessard

2. Commentaire de monsieur Frédéric Jean

De : Frédéric Jean
Envoyé : 4 avril 2016 12:31
À : Nancy Bourgeois
Objet : Gestion des matières compostables.

Bonjour madame Bourgeois, je veux émettre mes commentaires au sujet du compostage éventuelle dont la ville veut mettre en place. Je suis producteurs agricole dans le secteur Laterrière, je suis en réflexion pour faire le passage en culture biologique sur ma ferme et le principale obstacle, c'est l'importation de compost venant de d'autres régions. Je crois que ce volume de compost pourrait être valorisé à 100 % dans le milieu agricole. Que ce soit en régie conventionnelle ou biologique, en apportant un compost de qualité aux différentes cultures de la région nous diminuons les engrais minéraux (chimiques) et préservons la qualité de nos eaux souterraines tout en augmentant la qualité de nos sols agricoles. Je verrais une gestion du compost comme les boues solides, des amas aux champs ou une livraison dans nos fosses agricole, conforme pour accueillir ce compost. Ainsi, nous créons une belle dynamique entre le citoyen et son environnement. Ainsi le producteur agricole est fière de contribuer au développement durable de sa région.

Veuillez agréer mes salutations distingués, Frédéric Jean, ferme Ricxan inc., secteur Laterrière.

3. Commentaire de madame Justine Desjardins

De : Justine D. [mailto:justine.desjardins@gmail.com]
Envoyé : 4 avril 2016 10:19
À : Nancy Bourgeois
Objet : Re: PGMR
Bonjour,

Merci beaucoup. Ma question concerne la gestion de déchets de produits cosmétiques (par exemple, les crèmes corporelles hydratantes périmées). Est-ce que le programme de gestion de matières résiduelles prévoit une méthode de gestion pour ce type de déchets domestiques?

Actuellement, ces produits ne sont pas considérés comme des médicaments, et ne peuvent donc pas être retournés au comptoir de prescription des pharmacies. De plus, je ne crois pas qu'ils soient acceptés aux éco-centres, à quelques exceptions près (à ma connaissance, je crois que les vernis à ongles y sont acceptés).

Je crois que ces déchets méritent une attention particulière, car ils se retrouvent par vagues dans nos poubelles, souvent lors de grands-ménages domestiques ou commerciaux: en effet, certains portent une date de péremption, tandis que d'autres sont sujets de recommandations de durée maximale d'utilisation pour préserver la santé et la sécurité du consommateur.

Merci de considérer ma requête.

Passez une excellente journée,
Justine Desjardins

4. Commentaire de monsieur Martin Ferland

Jonquière, le 1er avril 2016

Madame Nancy Bourgeois
Ville de Saguenay
201, rue Racine Est
Chicoutimi (Québec)

Objet : Commentaires suite à la consultation publique sur le PGMR de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Tout d'abord, j'ai participé à la consultation publique tenue à Chicoutimi hier, le 31 mars, et je tiens à remercier l'équipe qui participe à la réalisation du PGMR.

Je tenais à ajouter un commentaire par rapport aux études prévues pour le traitement des matières organiques. Je comprends, tel qu'exprimé par M. Gilles Brassard représentant l'UPA lors de la commission, que la région est en déficit de matière organique et que le compost serait souhaité de leur part pour amender le sol et favoriser la captation des fertilisants chimiques. Cependant, la ville prévoit offrir gratuitement le compost qui aura exigé des coûts à produire, donc il représenterait une dépense pour la ville.

Hier, j'ai soulevé le point qu'il serait pertinent de considérer pour l'option de la biométhanisation la possibilité de combiner les matières organiques de la grande région du Saguenay-Lac-St-Jean dans le but d'avoir le maximum de matière à traiter. J'ai assisté à une présentation donnée par Donald Beverly, ingénieur œuvrant pour Gaz Métro, et il a été montré que le coût par unité d'énergie ($/GJ) diminue en fonction de la quantité produite de gaz (référence au graphique (p. 14) de la présentation en annexe). Le projet de référence PTMOBC du graphique est celui de St-Hyacinthe. Cette ville dénombre une population d'environ 100 000 habitants. Un atout important pour cette usine de biométhanisation est l'apport en lactosérum du secteur agroalimentaire (Saputo).

Donc, en regroupant la grande région du Saguenay-Lac-St-Jean, le bassin de population commence à être intéressant. Toutefois, il y a la question du transport sur un grand territoire qui est problématique. En se comparant à la ville de St-Hyacinthe, est-ce que le lactosérum des producteurs de fromage de la région pour être intéressant pour la biométhanisation? Aussi, l'industrie des pâtes et papiers est bien présente sur notre territoire et leurs boues pourraient être valorisées de cette façon.

Un autre point intéressant a été soulevé par M. Berverly de Gaz Métro. Incessamment, le gouvernement du Québec devrait émettre la nouvelle politique énergétique du Québec. Il faudra surveiller les mesures proposées afin de rencontrer la cible de réduction de 37,5% des émissions de GES d'ici 2030 par rapport à 1990, cible fixée par le gouvernement du Québec. Il se peut que le gouvernement exige un contenu minimum en Gaz Naturel Renouvelable (GNR) dans le réseau de gaz naturel. Le gaz produit par biométhanisation est considéré comme un GNR. De ce fait, si le gouvernement utilise cette voie, les utilisateurs de gaz naturel devront payer plus pour couvrir les frais des GNR et ainsi favoriser les investissements dans des infrastructures de biométhanisation. Donc, la biométhanisation pourrait devenir une source de revenu à long terme pour la ville comparativement au compost qui représente une dépense.

En conclusion, j'espère que j'ai pu amener des éléments nouveaux pour la réalisation de l'étude pour la gestion des matières organiques et que cette lettre aura une contribution positive.

Je vous offre mes meilleures salutations,

Martin Ferland, ing.
1911, rue Pellan
Jonquière (Québec)
418 512-0703

5. Mémoire de l'organisme EURÊKO!

FICHE DE LECTURE D'UN MÉMOIRE

Titre du mémoire :

Mémoire concernant le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Nom du citoyen ou de l'organisme qui soumet un mémoire :

Simon Gagné, EURÊKO!

Date de soumission du mémoire : 5 avril 2016

Brève description de l'organisme (s'il y a lieu) :

EURÊKO!, organisme communautaire à but non lucratif voué à l'action environnementale, propose aux citoyens et aux acteurs communautaires, privés, institutionnels et gouvernementaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean diverses activités axées sur la défense et la promotion d'un environnement sain et l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité.

En nous appuyant sur des approches professionnelles, polyvalentes, démocratiques et concertées, nous offrons des activités d'éducation relatives à l'environnement, de mise en valeur des milieux naturels et des espaces verts, de conseil et de représentation publique sur les enjeux environnementaux. Fort d'une solide expertise reconnue par le milieu, EURÊKO! est un organisme indépendant et non partisan qui vise à demeurer une référence régionale et à accroître son leadership dans ses champs d'activité.

Résumé du mémoire

Le mémoire compile commentaires et questionnements sur le PGMR dans la première et la deuxième partie du document.

Recommandations principales

Compostage / gestion des matières organiques :

- Faire davantage de sensibilisation et faire mention des coûts déboursés par résidence pour gérer ces résidus, ainsi les citoyens seraient certainement plus enclins à réduire les résidus verts.

- Estimer le tonnage annuel dévié de l'enfouissement grâce au compostage domestique sur le territoire de Saguenay en tenant compte du nombre de citoyens qui se sont procuré un composteur, sachant qu'environ 45 % de la poubelle est constitué de matières organiques.

-Même si la Ville et la MRC envisagent les mesures tarifaires et coercitives qu'en dernier recours, EURÊKO! croit que l'utilisation d'une tarification incitative lors de l'introduction du compostage municipal encouragerait fortement les citoyens qui compostent déjà à poursuivre

cette pratique et inciterait certainement d'autres citoyens à le faire.

-Au même titre que le compostage domestique, le compostage communautaire doit faire partie des solutions pour diminuer les coûts de gestion des matières compostables, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre (GES). EURÊKO! suggère à la ville de Saguenay et à la MRC d'offrir des subventions à des organismes pour l'aide au démarrage du compostage communautaire, surtout pour la coordination et le suivi de chaque projet sur une période d'un an.

CRD :
-Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay pourraient inclure une clause de valorisation de 70 % des résidus de CRD dans ses appels d'offres?

Gaz à effet de serre et changement climatique :
-L'objectif 3 (*Atténuer les émissions de GES liées au transport des résidus ultimes*) devrait également comprendre une action en ce sens et non pas seulement une compensation des GES.

-Ville de Saguenay et la MRC devraient prendre en compte les changements climatiques et les GES liés à la gestion des matières résiduelles et devraient fournir des détails sur ces sujets dans le plan de développement durable.

Sensibilisation :
- La sensibilisation des résidents d'immeubles de six logements serait primordiale pour aider à atteindre les objectifs du PGMR.

- La sensibilisation des citoyens et employés devrait être davantage présente dans les moyens proposés dans le plan d'action, notamment pour l'instauration de pratiques écoresponsables.

Autres :
-Implanter un système de tarification incitative, comme il a été instauré à Beaconsfield1, encouragerait grandement les citoyens à poser les bons gestes, à réduire leurs matières résiduelles.
- Uniformiser les règles et fournir les équipements de tri nécessaires à tous les villages de pêche situés sur le territoire.
Plan d'action :
- Ajouter des cibles dans le plan d'action en vue de fixer des objectifs plus ambitieux lors de la révision des actions et poursuivre une amélioration continue du bilan de la gestion des matières résiduelles.

- À l'objectif 2, action 3.2 (p. 134), le nombre d'îlots installés par année par nombre de lieux existants est proposé comme indicateur. Il faudrait également prendre en compte le nombre d'îlots déjà présents sur le territoire.

- À l'objectif 2, action 3.5, moyen 3.5.1 (p. 134), il est suggéré de poursuivre le financement aux organismes pour implanter la mise en place d'outils de récupération et de recyclage lors de grands événements parrainés par la municipalité. Il est suggéré de rendre obligatoire la gestion des matières résiduelles lors des événements et de réserver des ressources financières pour accompagner (avant et pendant) et sensibiliser les organisateurs d'événements ainsi que les participants à une saine gestion des matières résiduelles.

- À l'objectif 7, action 3.20 (p. 136), il est proposé de bonifier la clause en exigeant de l'entrepreneur qu'il présente un PGMR en fonction des 3RV et non pas d'inclure seulement une exigence concernant la façon de se départir convenablement de ses résidus de CRD (par exemple Travaux publics et services gouvernementaux Canada la demande pour la rénovation de ses édifices).

- À l'objectif 2, action 1.3 (p.132), il est proposé que le nombre de composteurs vendus et utilisés soit un indicateur de performance. Par contre, le nombre utilisé nécessite un suivi auprès des acheteurs. Il faudrait prévoir une mesure à cet effet.

-Le plan d'action ne fait aucunement mention de mesures à mettre en œuvre dans les campings municipaux, qui sont pourtant des lieux où la gestion des matières résiduelles est problématique. Ville de Saguenay et la MRC prévoient-elles intervenir pour remédier à cette situation (sensibilisation, mise en place d'équipements, etc.)?

Le 5 avril 2016,

Nancy Bourgeois
Conseillère à l'environnement, Division Environnement
Ville de Saguenay
nancy.bourgeois@ville.saguenay.qc.ca

(par courriel)

Objet : Mémoire sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Madame Bourgeois,

Dans le cadre de l'élaboration du PGMR et du processus de consultation, EURÊKO! vous fait parvenir ses commentaires et questionnements afin de contribuer positivement à la mise en œuvre de ce plan.

La première partie concerne les sections 3 à 5 du PGMR, la seconde concerne des éléments du plan d'action (partie 6) et la dernière propose des modifications pour certains textes faisant mention des projets/services d'EURÊKO!

1ere partie

Compostage / gestion des matières organiques

- Est-ce que la Ville de Saguenay est en mesure d'estimer les quantités de résidus verts enfouies par année ainsi que les frais associés? Les citoyens ne sont pas toujours conscients de l'ensemble des frais qu'ils paient pour assurer la gestion de leurs matières résiduelles. En faisant davantage de sensibilisation et en faisant mention des coûts déboursés par résidence pour gérer ces résidus, les citoyens seraient certainement plus enclins à réduire les résidus verts.

- Il serait intéressant d'estimer le tonnage annuel dévié de l'enfouissement grâce au compostage domestique sur le territoire de Saguenay en tenant compte du nombre de citoyens qui se sont procurés un composteur, sachant qu'environ 45 % de la poubelle est constitué de matières organiques. La MRC fournit des données à ce sujet au tableau 34 (p. 101). Toutefois, elle ne fournit aucune précision concernant la méthode de calcul utilisée pour arriver à 80 tonnes de résidus alimentaires récupérées. Ce serait pertinent de détailler.

- Qu'est-ce que le Centre de valorisation des matières organiques (tableau 36, p. 103)? Est-ce Gazon Savard? Pourquoi ce centre de valorisation n'est pas également dans le tableau 31 (p.98)?

- Au tableau 39 (p. 108), il est question des matières organiques récupérées par les industries de transformation agroalimentaires situées dans la MRC. Il serait bien de fournir des exemples de ces industries, ainsi que les façons dont les matières organiques sont récupérées et où ces matières sont envoyées.

- Il est précisé que c'est la technologie de compostage fermé qui a été retenue par la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay pour le traitement des matières organiques (p. 122). EURÊKO! aimerait connaître les raisons qui expliquent le choix de cette technologie.

- La Ville précise à la section 5.1.1.2 (p. 122) sur les matières organiques que la promotion du compostage domestique devrait être plus importante afin d'inciter les municipalités du territoire à réduire davantage leurs matières destinées à l'enfouissement. EURÊKO! est d'accord avec la municipalité et soutient que cette mesure est essentielle et le restera, même lorsque la collecte municipale sera offerte aux citoyens.

- Même si la Ville et la MRC envisagent les mesures tarifaires et coercitives qu'en dernier recours, EURÊKO! croit que l'utilisation d'une tarification incitative lors de l'introduction du compostage municipal encouragerait fortement les citoyens qui compostent déjà à poursuivre cette pratique et inciterait certainement d'autres citoyens à le faire. EURÊKO! vous invite à consulter l'article suivant: http://www.euractiv.fr/section/developpement-durable/news/payer-pour-jeter-une-idee-qui-avance/

- Pour diminuer la production de matières organiques, il faut absolument faire de la sensibilisation concernant le gaspillage alimentaire, par exemple en aidant les organismes qui animent des ateliers de cuisine (transformer sa nourriture, comment gérer son frigo, etc.) et en utilisant les canaux de communication de la Ville de Saguenay et de la MRC.

-Au même titre que le compostage domestique, le compostage communautaire doit faire partie des solutions pour diminuer les coûts de gestion des matières compostables, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre (GES). EURÊKO! suggère à la Ville de Saguenay et à la MRC d'offrir des subventions à des organismes pour l'aide au démarrage du compostage communautaire, surtout pour la coordination et le suivi de chaque projet sur une période d'un an. Pour les plus grosses quantités de compost communautaire, soit le compostage en tas, la municipalité qui accueille l'initiative pourrait être responsable de certaines tâches (ex : brassage des tas).

- EURÊKO! suggère à la Ville et à la MRC de redonner aux citoyens intéressés le compost produit au niveau municipal.

CRD

- Est-ce que la ville pourrait inclure une clause de valorisation de 70 % des résidus de CRD dans ses appels d'offre? En favorisant la certification de rénovations des bâtiments résidentiels sur son territoire avec *Écohabitation*, la ville encouragerait la gestion responsable des CRD. Il en va de même pour la certification LEED qui est davantage utilisée dans les maisons neuves et les bâtiments commerciaux. Un crédit de taxes peut valoriser de telles certifications.

Gaz à effet de serre et changement climatique

- D'un point de vue environnemental, il est d'abord préférable de réduire à la source les émissions de GES et ensuite de compenser celles qui n'ont pu être évitées. Ainsi, l'objectif 3) *Atténuer les émissions de GES liées au transport des résidus ultimes* (p. 141) devrait également comprendre une action en ce sens et non pas seulement une compensation des GES.

- Il serait à propos de spécifier dans le PGMR que la Ville et la MRC prennent en compte les changements climatiques et les GES liés à la gestion des matières résiduelles et qu'elles fournissent des détails sur ces sujets dans le plan de développement durable.

ICI

- Concernant le tableau 42 (p.114), EURÊKO! aimerait préciser qu'il a fait la caractérisation des matières résiduelles pour le CSSS de La Baie en 2011, pour l'usine RTA (CRDA) en 2012 et pour la mine Niobec en 2013. Ces 3 grands générateurs de matières possèdent plusieurs informations qui pourraient contribuer à la bonification des données. Aussi, plusieurs des ICI du territoire ont des PGMR ou des certifications en lien avec la gestion des matières résiduelles (ex : ICI on recycle). Ces ICI pourraient également être appelés à fournir certaines données concernant les quantités et leurs objectifs et aussi contribuer à l'arrimage ou à l'atteinte des objectifs gouvernementaux.

Règlementations

- L'adoption de règlements municipaux visant à bannir le papier/carton, le bois, les matières putrescibles, les RDD et les CRD de l'enfouissement est pertinente. Toutefois, pour y parvenir, il faut déployer les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires et mettre en place des mesures de suivi pour assurer le respect de ces règlements. Ces mesures de suivi devraient également être incluses dans le plan d'action.

Réutilisation et récupération

- À la page 57, il est spécifié que ce sont plus de 90 % des matières apportées aux écocentres qui sont gérées selon le principe 3RV. Le 2^{e} R, soit la réutilisation, semble toutefois peu présent, même s'il devrait être priorisé avant le recyclage. L'idée proposée dans le plan d'action (p.135) d'introduire des kiosques de réemploi serait donc essentielle afin de permettre aux citoyens de contribuer réellement au 2^{e} R.

- Il semble y avoir une problématique importante au niveau des quantités de métal et de plastique récupérées vs celles éliminées sur le territoire de la Ville de Saguenay (tableau 28 p. 94-95). Toutefois, le texte n'en fait aucunement mention. Il serait pertinent d'ajouter ces données et des explications s'il y a lieu. Elles méritent d'être prises en compte, car les pourcentages, calculés selon l'équation, s'avèrent très faibles (20,9 % pour le métal et 11,9 % pour le plastique). Même si l'objectif de la PQGMR de récupérer 70 % du PCVMP est presque atteint, cela n'empêche pas la municipalité de se fixer des objectifs plus ambitieux afin de s'assurer que le taux de récupération de chaque type de matières puisse être amélioré au cours des prochaines années.

- Concernant la collecte des plastiques agricoles, il n'y a pas de mention du pourcentage d'agriculteurs inscrits à cette collecte. Le PGMR ne souligne que le nombre d'inscrits. En ayant accès à davantage d'informations, il serait certainement possible de bonifier le nombre au cours des prochaines années.

- EURÊKO! aimerait connaître les raisons pour lesquelles la Ville n'est pas en mesure de détailler le mode de recyclage des boues de papetières récupérées (section 4.2.1 (p. 105))?

- Au premier paragraphe de la section 5.1.1.5 sur les matières recyclables (p.124), il est mentionné que la Ville pense que l'implantation des conteneurs à ouverture longitudinale est la cause de la petite diminution des quantités de matières récupérées dans les immeubles multilogements, édifices municipaux et OBNL. Par contre, elle planifie quand même en ajouter sur le territoire avant de valider la cause réelle de cette diminution. EURÊKO! croit qu'il serait plus logique de faire d'abord une étude de vérification et ensuite de faire les rectifications nécessaires (changement de type, ajout, etc.). Cela éviterait des dépenses inutiles si le type de conteneur est réellement la cause.

Sensibilisation

- Comme les immeubles de six logements et plus représentent 54 % de tous les logements de la Ville et qu'ils devraient au cours des prochaines années être tous munis de conteneurs pour la récupération des matières recyclables, EURÊKO! croit que la sensibilisation des résidents de ces immeubles sera primordiale pour aider à atteindre les objectifs du PGMR.

- La sensibilisation et l'accompagnement des ICI sont nécessaires pour s'assurer qu'ils seront en mesure d'atteindre de meilleurs taux de récupération au cours des prochaines années (tableau 38, p. 106). Le programme d'aide financière Performance des ICI en GMR - volet 3 : Regroupement de la GMR dans les ICI pourrait être pertinent. Aussi, plusieurs ICI font déjà du compostage industriel (Université, Cégep, épiceries, etc.). Leurs données concernant les matières récupérées ne pourraient-elles pas être recueillies et incluses dans le bilan?

- La sensibilisation des citoyens et employés devrait être davantage présente dans les moyens proposés dans le plan d'action, notamment pour l'instauration de pratiques écoresponsables.

- Afin de rejoindre les citoyens et de les sensibiliser à une meilleure gestion des matières résiduelles, EURÊKO! suggère à la Ville de faire davantage appel aux organismes locaux pour faire du porte-à-porte, offrir du service-conseil, être présents dans les festivals, etc.

Autres

- À la section 5.1.1.10 (p. 127) concernant les quartiers blancs, seuls les avantages économiques sont mis de l'avant. Il serait à propos de mettre également en évidence la diminution des impacts environnementaux (végétaux, sols, cours d'eau, etc.).

- Certaines municipalités ne traitent pas leurs eaux usées sur le territoire de la MRC. EURÊKO! croit que celle-ci devrait accentuer la sensibilisation auprès des citoyens de ces municipalités afin de diminuer les

quantités produites et améliorer la qualité des eaux usées déversées, par exemple en faisant appel à des organismes régionaux qui font des activités de sensibilisation.

- Il est spécifié à la section 4.1.2.4 et 4.1.3.4 sur les autres matières résiduelles qu'aucune donnée n'est disponible quant au tonnage des résidus du balayage des rues et des sites de dépôt de neige usée, tant pour la Ville de Saguenay que pour la MRC. Est-ce qu'elles prévoient être en mesure de collecter des données ou bien de mettre en œuvre des actions pour bien gérer ces résidus.

- Comme l'étalement urbain entraîne des coûts de gestion supplémentaires, est-ce que la Ville de Saguenay et la MRC possèdent des données concernant les coûts de la collecte des matières résiduelles en fonction de la densité de population ?

- EURÊKO! pense qu'un système de tarification incitative, comme il a été instauré à Beaconsfield[1], encouragerait grandement les citoyens à poser les bons gestes, à réduire leurs matières résiduelles. Moins le citoyen dépose son bac de déchets à la rue, moins il paie pour la gestion de ses matières résiduelles.

- Même si la Ville et la MRC ont presque atteint ou déjà atteint certains des objectifs de la PQGMR, elles devraient tout de même se fixer des objectifs plus ambitieux, car le bilan de la gestion des matières résiduelles ne sera jamais trop positif. Il n'y aura que plus de bienfaits pour l'environnement et les communautés du territoire.

- EURÊKO! aimerait savoir si la Ville et la MRC ont réalisé une étude ou possèdent des données sur l'impact économique à la tonne enfouie de l'utilisation du nouveau lieu d'enfouissement à Hébertville.

- Le village de pêche de La Baie a mis en place des mesures pour assurer une meilleure gestion des matières résiduelles en collaboration avec un organisme local. Par contre, le village de pêche au Lac Kénogami semble problématique à ce niveau. Est-ce que la Ville et la MRC prévoient uniformiser les règles et fournir les équipements de tri nécessaires à tous les villages de pêche situés sur le territoire?

- À la section 7.3 concernant le comité consultatif (p. 149), il est précisé que les parties peuvent, d'un commun accord, former un second comité, appelé comité consultatif. Si ce comité n'est pas formé, qui sera responsable de réaliser les actions spécifiées et qui semblent nécessaires à l'atteinte des objectifs du PGMR?

- Il serait pertinent de faire la promotion du site Onenprendsoin.ca (RECYC-QUÉBEC) et s'assurer que tous les lieux de collecte de la Ville de Saguenay et de la MRC y soient répertoriés. Ce site inclut également le programme *Appel à recycler*, lequel est gratuit. Ce programme fournit aussi le matériel pour gérer de façon sécuritaire les piles, par exemple des sacs pour séparer les piles ayant un risque de fuites acides.

[1] http://www.lapresse.ca/environnement/politique-verte/201602/05/01-4947506-payer-pour-jeter-forte-baisse-des-dechets-a-beaconsfield.php

2e partie

Plan d'action

Le plan d'action comprend plusieurs mesures très pertinentes qui permettront certainement d'améliorer le bilan actuel de la gestion des matières résiduelles. Toutefois, certains éléments sont manquants ou doivent être mentionnés en vue de permettre une amélioration.

- EURÊKO! suggère d'ajouter des cibles dans le plan d'action en vue de fixer des objectifs plus ambitieux lors de la révision des actions et poursuivre une amélioration continue du bilan de la gestion des matières résiduelles.

- À l'objectif 2, action 3.2 (p. 134), le nombre d'îlots installés par année par nombre de lieu existant est proposé comme indicateur. Il faudrait également prendre en compte le nombre d'îlots déjà présents sur le territoire.

- À l'objectif 2, action 3.5, moyen 3.5.1 (p. 134), il est suggéré de poursuivre le financement aux organismes pour implanter la mise en place d'outils de récupération et de recyclage lors de grands événements parrainés par la municipalité. Toutefois, il est prouvé que mettre en place des équipements de récupération ou fournir simplement des documents d'information sans offrir d'accompagnement aux organisateurs et sans faire de sensibilisation auprès des participants de l'événement n'entraîne pas des résultats très positifs. Souvent, les matières finissent par être envoyées à l'enfouissement, car elles sont trop contaminées, et ce, malgré tous les efforts déployés. Cette façon de faire entraîne des coûts de gestion inutiles pour la Ville de Saguenay et la MRC et peut devenir une source de découragement pour les organisateurs. EURÊKO! suggère de rendre obligatoire la gestion des matières résiduelles lors des événements et de réserver des ressources financières pour accompagner (avant et pendant) et sensibiliser les organisateurs d'événements ainsi que les participants à une saine gestion des matières résiduelles.

- À l'objectif 7, action 3.20 (p. 136), EURÊKO! propose de bonifier la clause en exigeant à l'entrepreneur de présenter un PGMR en fonction des 3RV et non pas d'inclure seulement une exigence concernant la façon de se départir convenablement de ses résidus de CRD (par exemple Travaux publics et services gouvernementaux Canada le demande pour la rénovation de ses édifices).

- À l'objectif 2, action 1.3 (p.132), il est proposé que le nombre de composteurs vendus et utilisés soit un indicateur de performance. Par contre, le nombre utilisé nécessite un suivi auprès des acheteurs. Il faudrait donc qu'il y ait une mesure prévue à cet effet.

-Le plan d'action ne fait aucunement mention de mesures à mettre en œuvre dans les campings municipaux, qui sont pourtant des lieux où la gestion des matières résiduelles est problématique. La Ville et la MRC prévoient-elles intervenir pour remédier à cette situation (sensibilisation, mise en place d'équipements, etc.)?

Textes à modifier

Certains textes concernant EURÊKO! seraient à modifier. Voici les propositions :

1. Description de notre organisme (p.85).
Il faudrait remplacer le paragraphe par celui-ci :
EURÊKO! offre des activités d'éducation relative à l'environnement, de mise en valeur des milieux naturels et des espaces verts, d'agriculture urbaine, de gestion des matières résiduelles ainsi que des services aux organisations pour prendre un virage vert ou organiser des événements écoresponsables. En lien avec ces champs d'expertise, EURÊKO! offre également de la formation gratuite sur le compostage domestique et est responsable de la gestion du programme de financement de la Ville de Saguenay pour l'achat de couches lavables. Il organise aussi des activités de nettoyage du milieu. L'organisme est présent sur les médias sociaux et publie également un bulletin de liaison quatre fois par année pour présenter les projets et activités réalisés, ainsi que ceux à venir.
Depuis 2011, la patrouille Eurêko! a comme mission de sensibiliser les citoyens à l'importance d'améliorer leur empreinte environnementale dans leur quotidien par des gestes simples et les invite à orienter leurs efforts vers le principe des 3RV-E et ce, dans tous les domaines de leur vie. Les agents parcourent les rues résidentielles, les espaces publics, les événements estivaux et les camps de jour afin d'échanger avec les citoyens sur les gestes qu'ils peuvent améliorer dans leur quotidien. Les principaux thèmes abordés sont la gestion des matières résiduelles (recyclage, compostage, herbicyclage, feuillicyclage, etc.), l'économie d'eau potable, l'efficacité énergétique, la mobilité durable et les changements climatiques.

2. Herbicyclage et compostage (p. 87).
Il faudrait remplacer le 2e paragraphe par celui-ci :
C'est l'organisme EURÊKO! qui gère la subvention de la Ville de Saguenay et qui organise les formations visant à favoriser le compostage domestique (au cours desquelles le formateur traite également d'herbicyclage). Ces formations gratuites, d'une durée de 75 minutes, sont offertes à quelques reprises durant l'année. Les citoyens peuvent se procurer un bac de compostage tout au long de l'année, à coût réduit, en se présentant au bureau d'EURÊKO!. Également, de petits guides et dépliants explicatifs sur le compostage et l'herbicyclage sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

3. Couches réutilisables (p.88)
Il faudrait remplacer le paragraphe par celui-ci :
La Ville de Saguenay offre maintenant, par l'entremise d'EURÊKO!, une aide financière de 100 $ lors de l'achat de 15 couches réutilisables et plus et de 50 $ pour l'achat de 7 à 14 couches. Le montant de la subvention ne doit toutefois pas dépasser 25 % du coût total des couches. Il est possible de recevoir une deuxième subvention pour un nouvel achat à l'arrivée d'un second enfant. Ce programme s'adresse aux parents d'enfants de moins de douze mois résidant sur le territoire de la ville. Les municipalités de Saint-Ambroise, l'Anse-Saint-Jean, Saint-David-De-Falardeau et Saint-Fulgence offrent également des subventions pour les couches lavables.

* Après plusieurs années de gestion du programme de couches réutilisables, EURÊKO suggère d'augmenter le montant de la subvention afin d'accroître le nombre de bénéficiaires. Le montant total fourni par la Ville de Saguenay pourrait rester le même.

En espérant que les éléments présentés précédemment seront pris en considération dans la bonification du PGMR, veuillez agréer, Madame Bourgeois, nos sentiments les meilleurs.

Simon Gagné
Directeur général d'EURÊKO
sgagne@eureko.ca

6. Mémoire de l'Équipe du Renouveau Démocratique

FICHE DE LECTURE D'UN MÉMOIRE

Titre du mémoire :

Mémoire dans le cadre de la consultation sur le PGMR révisé 2016-2020 de Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay

Nom du citoyen ou de l'organisme qui soumet un mémoire :

Équipe du Renouveau Démocratique (Josée Néron)

Date de soumission du mémoire : 6 avril 2016

Brève description de l'organisme (s'il y a lieu) :

L'Équipe du Renouveau Démocratique (ERD) est le seul parti politique reconnu au conseil municipal de Saguenay. Il compte 900 membres. Aux élections municipales de novembre 2013, il a récolté 37 % des voies à la mairie et deux conseillères ont été élues sous sa bannière. Les deux élues de l'ERD forment l'opposition au conseil municipal.

Résumé du mémoire

L'ERD croit que la présente entente de collaboration avec le Lac-Saint-Jean pour l'utilisation du lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station est un pas dans la bonne direction. D'autres pistes de collaboration pourraient être évaluées avec la Régie des matières résiduelles (RMR) du Lac-Saint-Jean, notamment en ce qui a trait au traitement des matières organiques.

Le parti politique croit que la ville de Saguenay doit collaborer davantage avec les nombreux organismes locaux en gestion des matières résiduelles ainsi qu'avec ceux qui touchent la mise en place du développement durable.

L'Équipe du Renouveau Démocratique (ERD) est favorable aux grandes orientations du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2016-2020 de Ville de Saguenay et de la MRC-du-Fjord. Cependant, le mouvement croit qu'il pourrait aller plus loin sur certaines questions.

La grande majorité des intervenants lors de la consultation publique du 31 mars a souligné l'importance du volet « information, sensibilisation et éducation » (ISÉ) du PGMR. L'ERD croit également qu'il s'agit de l'élément clé de la réussite de ce plan.

Recommandations principales

Recommandation 1 : Qu'un conseil sans papier soit instauré au conseil municipal de Saguenay.

Recommandation 2 : Nous recommandons d'introduire des kiosques de réemploi dans les écocentres.

Recommandation 3 : Nous recommandons que les grandes artères fréquentées de façon importante par les piétons soient prises en compte dans l'objectif d'amélioration des îlots d'apports volontaires dans les lieux publics.

Recommandation 4 : Nous recommandons de mettre sur pied un programme de gestion responsable de la matière déposée dans les îlots d'apports volontaires.

Recommandation 5 : Nous recommandons les bouteilles d'eau en plastique de format de 1l et moins soient bannis des services de la ville, que soit évaluée la possibilité de les bannir de tous les édifices municipaux (centres communautaires, parcs, arénas, etc.) et qu'une campagne de sensibilisation soit menée auprès des commerces et institutions publiques de Saguenay pour les inciter à faire de même.

Recommandation 6 : Nous recommandons de considérer dans le processus de mise en place de la collecte des matières organiques les entreprises régionales qui possèdent les installations susceptibles de recevoir la matière organique à valoriser.

Recommandation 7 : Nous recommandons que toutes les avenues possibles de collaboration avec le Lac-Saint-Jean soient envisagées en ce qui concerne le traitement des matières organiques.

Recommandation 8 : Nous recommandons d'inclure une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès des citoyens dans le processus de mise en oeuvre de la collecte des matières organiques.

Recommandation 9 : Nous recommandons de procéder dès le départ à l'achat de bacs bruns de format 360 litres pour éviter d'avoir à les changer dans quelques années.

Recommandation 10 : Nous recommandons de mettre en place des incitatifs pour encourager les grands générateurs (supermarchés, restaurants, UQAC, CIUSS etc.) à valoriser la matière organique et recommandons aussi d'appuyer les initiatives tel le projet ComposTable.

Recommandation 11 : Nous recommandons que la pratique des quartiers blancs soit réévaluée afin de prioriser la sécurité des citoyens.

JOSÉE NÉRON

CHEF DE

L'ÉQUIPE DU RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION SUR LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ 2016-2020 DE VILLE DE SAGUENAY

Le 7 avril 2016

Table des matières

Présentation de l'auteur 3
Introduction 4
Exposé général 6
Réduction à la source 6
Zéro déchet 6
Utilisation du papier 7
Réemploi 7
Récupération et recyclage 8
Lieux publics et événements 8
Eau embouteillée et verre de styromousse 9
Appels d'offres 9
Valorisation (recyclage) 10
Traitement des matières organiques 10
Grands générateurs 12
Élimination 13
Secteurs ICI et CRD 13
Quartiers blancs 13
Information, sensibilisation et éducation 13
Conclusion 15
Liste des recommandations 16

Présentation de l'auteur

L'Équipe du Renouveau Démocratique (ERD) est le seul parti politique reconnu au conseil municipal de Saguenay. Il compte 900 membres. Aux élections municipales de novembre 2013, il a récolté 37 % des voies à la mairie et deux conseillères ont été élues sous sa bannière. Les deux élues de l'ERD forment l'opposition au conseil municipal.

Madame Josée Néron a été élue en tant que conseillère municipale du district # 14 à Saguenay le 3 novembre 2013. Elle a été nommée conseillère désignée du parti dans les jours qui ont suivi l'élection. Le 20 novembre 2015, elle a été officiellement nommée chef de l'Équipe du Renouveau démocratique, à la suite d'une campagne à la chefferie. Elle succède ainsi à messieurs Léonard Gagnon, qui a été nommé chef lors de la fondation du parti le 5 novembre 2011 et qui a occupé la fonction jusqu'au 14 avril 2013, au moment de l'investiture de Paul Grimard, qui a été à la tête du parti jusqu'à sa démission le 27 novembre 2014, et Aurélien Leclerc, chef intérimaire du 17 décembre 2014 au 14 novembre 2015.

Par ailleurs, madame Néron est titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique (ENAP) et d'un baccalauréat en administration des affaires/comptabilité. Elle a obtenu en 1986 le titre de comptable en management accrédité du Québec et porte le titre de CPA/CMA. Elle siège sur le conseil d'administration de l'Ordre des CPA.

Introduction

L'environnement et le développement durable sont des priorités pour l'Équipe du Renouveau Démocratique. Dans son programme électoral[1] adopté en vue de l'élection de novembre 2013, le parti s'est engagé à faire de Saguenay une « ville verte ». La gestion des matières résiduelles dans une perspective de développement durable et de réduction des matières envoyées à l'enfouissement font partie de nos priorités.

Nous croyons que la présente entente de collaboration avec le Lac-Saint-Jean pour l'utilisation du lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station est un pas dans la bonne direction. Nous considérons que d'autres pistes de collaboration pourraient être évaluées avec la Régie des matières résiduelles (RMR) du Lac-Saint-Jean, notamment en ce qui a trait au traitement des matières organiques. Lors de la consultation publique du 31 mars, il a été question que les plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) du Saguenay et du Lac-St-Jean soient arrimés dans l'avenir. Nous sommes favorables à de telles initiatives.

Nous souhaitons également que Ville de Saguenay collabore davantage avec les nombreux organismes locaux en gestion des matières résiduelles ainsi que ceux qui touchent la mise en place du développement durable, tels que la Chaire en éco-conseil, Eurêko, le Centre québécois de développement durable (CQDD), etc. afin de bonifier ses actions en gestion des matières résiduelles.

Ville de Saguenay est une ville universitaire. Il serait donc intéressant d'inclure l'université et les cégeps dans l'élaboration et l'évaluation des actions à entreprendre en gestion des matières résiduelles et dans la mise en place du développement durable en général.

Nous sommes favorables aux grandes orientations du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2016-2020 de Ville de Saguenay et de la MRC-du-Fjord. Cependant, nous croyons qu'il pourrait aller plus loin sur certaines questions. Par exemple l'utilisation du papier, le réemploi dans les écocentres, les

[1] *Tous ensemble pour un renouveau démocratique*, programme électoral de l'Équipe du Renouveau Démocratique (ERD), 2013, p. 13

îlots d'apport volontaire dans les lieux publics et la valorisation de la matière organique par les grands générateurs.

La grande majorité des intervenants lors de la consultation publique du 31 mars ont souligné l'importance du volet « information, sensibilisation et éducation » (ISÉ) du PGMR. Nous croyons également qu'il s'agit de l'élément clé de la réussite de ce plan.

Exposé général

Le PGMR prévoit l'adoption de plusieurs règlements qui émanent des objectifs du Plan d'action québécois de gestion des matières résiduelles 2011-2015 :

- Interdire le papier et le carton dans les ordures ménagères – Objectif gouvernemental : recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels (2015)
- Interdiction de jeter les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) dans les ordures ménagères – Objectif gouvernemental : trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des CRD du segment du bâtiment (2015)
- Interdiction de jeter du bois dans les ordures ménagères – Objectif gouvernemental : Bannir le bois de l'enfouissement (en vigueur depuis 2014)

Il va de soi que les élus de l'ERD appuieront l'adoption de ces règlements lorsqu'ils seront présentés au conseil municipal.

Réduction à la source

Zéro déchet

La Ville de Lévis a pris l'engagement dans son PGMR révisé d'atteindre l'objectif de zéro déchet en 2030. Nous considérons qu'il est important, quand on se donne des objectifs en matière de réduction de déchets, d'être en mesure de s'assurer que la matière qui n'ira pas à l'enfouissement sera valorisée. Selon nos informations, Saguenay n'aurait ni la démographie ni les installations nécessaires pour répondre à un objectif de zéro déchet en valorisant toute la matière. Cependant, nous croyons qu'il faut se doter d'objectifs ambitieux qui nous motivent à faire toujours mieux et se donner les moyens de les atteindre.

La meilleure méthode pour réduire la production de matière résiduelle est de réduire la production de matière à la source. Dans ce domaine, la Ville peut agir en introduisant des critères dans sa politique d'achat, par exemple sur la durée de

vie et l'emballage des produits qu'elle consomme. Elle peut également agir par la sensibilisation auprès des citoyens.

Utilisation du papier

Le plan d'action du PGMR prévoit l'instauration de directives, pratiques et politiques internes en matière d'utilisation du papier. Il prévoit également l'adoption d'une politique d'achats écoresponsables dans les services de la Ville. Nous sommes favorables à de telles initiatives. Nous croyons également que le conseil municipal pourrait améliorer son rendement en ce qui a trait à l'utilisation de papier (impression recto-verso systématique, création d'un nuage pour partager certains documents aux conseillers). Certaines villes vont jusqu'à tenir des conseils sans papier, une méthode de travail adoptée par divers conseils d'administration. Il existe pour ce faire des outils informatiques efficaces qui permettent d'accéder facilement à la documentation nécessaire à la prise de décision.

Recommandation 1 : Qu'un conseil sans papier soit instauré au conseil municipal de Saguenay.

Réemploi

Le plan d'action prévoit d'évaluer la possibilité d'introduire des kiosques de réemploi dans les écocentres. Dans le même ordre d'idée, la RMR du Lac-Saint-Jean analysera la faisabilité de mettre en place la vente de matières réutilisables provenant des écocentres, telles que le bois, la brique, les fenêtres, etc.[2] De telles pratiques sont déjà en place à Montréal, et plus près de nous à Saint-Honoré et Falardeau.

[2] PGMR MRC Domaine-du-Roy, Lac-St-Jean-Est et Maria-Chapdelaine 2016-2020, p. 103

Recommandation 2 : Nous recommandons d'introduire des kiosques de réemploi dans les écocentres.

Récupération et recyclage

Lieux publics et événements

À Saguenay, il n'est pas systématique de retrouver dans les lieux publics des équipements de récupération et de recyclage à côté des poubelles. Il en va de même pour les grandes artères qui sont fréquentées de façon importante par les piétons (rue St-Dominique, rue Racine, rue Mars, par exemple). Selon nous, il s'agit d'un facteur important dans la réussite des objectifs de performance. Nous ne pouvons demander aux citoyens de récupérer et de recycler si on ne leur offre pas les outils pour le faire. Nous constatons donc avec satisfaction que le PGMR prévoit l'amélioration des îlots d'apports volontaires dans les lieux publics. Il en est de même pour la poursuite du financement aux organismes en vue de la mise en place d'outils de récupération et de recyclage lors de grands événements parrainés par la municipalité. Cependant, rien n'indique que la Ville prendra les moyens de s'assurer que la matière sera gérée de manière efficace jusqu'à la fin de son cycle de vie.

Recommandation 3 : Nous recommandons que les grandes artères fréquentées de façon importante par les piétons soient prises en compte dans l'objectif d'amélioration des îlots d'apport volontaire dans les lieux publics.

Recommandation 4 : Nous recommandons de mettre sur pied un programme de gestion responsable de la matière déposée dans les îlots d'apports volontaires.

Il a été mentionné lors de la consultation publique du 31 mars que la régie des événements de Ville de Saguenay pourrait éventuellement faire de la mise en place d'outils de récupération et de recyclage une condition pour soutenir un organisme qui souhaite tenir un événement sur le territoire de la Ville. Nous sommes en faveur de telles initiatives.

Eau embouteillée et verre de styromousse

Nous voyons d'un bon œil l'adoption d'une politique interne pour lutter contre la consommation d'eau embouteillée et l'utilisation du verre en styromousse. Les bouteilles d'eau à usage unique font partie de nos préoccupations. Plus de 80 villes canadiennes en restreignent l'usage, principalement dans les édifices municipaux, mais également dans les parcs, installations et centres communautaires (Toronto)[3]. San Francisco en a interdit la vente dans les endroits publics incluant les écoles, les transports et les événements de plein air[4]. Nous nous intéressons de près aux débats concernant l'annonce du maire Coderre qui souhaite les bannir du territoire de la Ville de Montréal.

Recommandation 5 : Nous recommandons les bouteilles d'eau en plastique de format de 1l et moins soient bannis des services de la Ville, que soit évaluée la possibilité de les bannir de tous les édifices municipaux (centres communautaires, parcs, arénas, etc.) et qu'une campagne de sensibilisation soit menée auprès des commerces et institutions publiques de Saguenay pour les inciter à faire de même.

Appels d'offres

Nous appuyons l'inclusion dans les documents d'appels d'offres de clauses particulières pour exiger que l'adjudicataire se conforme à certaines pratiques

[3] http://www.lapresse.ca/actualites/montreal/201603/21/01-4962920-bouteille-deau-lindustrie-suit-de-pres-les-intentions-de-montreal.php
[4] http://www.wedemain.fr/San-Francisco-interdit-la-vente-de-bouteilles-d-eau-sur-l-espace-public_a852.html

telles que se départir des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) vers des centres de récupération et de recyclage et le transport des encombrants pouvant être récupérés et recyclés vers un centre de traitement autorisé. Nous croyons qu'il s'agit de mesures simples, non coûteuses et efficaces pour encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques.

Valorisation (recyclage)

Traitement des matières organiques

Le choix de la méthode de traitement des matières organiques est un élément très important du Plan de gestion des matières résiduelles révisé. Plusieurs villes québécoises ont déjà implanté la collecte des matières putrescibles depuis plusieurs années : Gatineau, Laval, Sherbrooke, Lévis, Victoriaville, Saint-Hyacinthe et Drummondville, par exemple. Saguenay se voit dans l'obligation de presser le pas en raison de l'intention gouvernementale de bannir ces matières des sites d'enfouissement à compter de 2020.

Nous sommes en accord avec le choix du compostage. Nous croyons qu'il s'agit d'une décision raisonnable considérant les volumes à traiter, les possibilités de valorisation, les installations déjà en place et les coûts des différentes méthodes de traitement de la matière organique.

Recommandation 6 : Nous recommandons de considérer dans le processus de mise en place de la collecte des matières organiques les entreprises régionales qui possèdent les installations susceptibles de recevoir la matière organique à valoriser.

Nous croyons que la matière doit être traitée près du lieu où elle a été produite, afin de limiter les transports et l'émission de gaz à effet de serre (GES). Par contre, nous sommes convaincus qu'une collaboration avec le Lac-St-Jean pourrait être profitable pour ce qui est de la gestion du processus. Cela permettrait de réaliser

des économies d'échelle, par exemple sur l'achat de bacs, et de tirer profit des compétences et des expériences de chacun.

Recommandation 7 : Nous recommandons que toutes les avenues possibles de collaboration avec le Lac-Saint-Jean soient envisagées en ce qui concerne le traitement des matières organiques.

Aucune campagne d'information ne semble être prévue auprès des citoyens pour les guider dans ces nouvelles façons de faire. Il serait important de l'inclure.

Recommandation 8 : Nous recommandons d'inclure une campagne d'information de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès des citoyens dans le processus de mise en œuvre de la collecte des matières organiques.

Avec une bonne sensibilisation, les habitudes des citoyens évoluent et leurs pratiques changent et se consolident dans le temps. L'expérience du recyclage nous l'a bien démontré puisqu'il a fallu il y a quelques années changer les bacs bleus qui ne suffisaient plus à la tâche.

Recommandation 9 : Nous recommandons de procéder dès le départ à l'achat de bacs bruns de format 360 litres pour éviter d'avoir à les changer dans quelques années.

Certaines villes québécoises ont adopté une tarification incitative pour encourager les citoyens à utiliser la collecte sélective. Cette tarification tient compte de l'utilisation du service de collecte par chaque citoyen (par exemple, à Beaconsfield, la tarification est établie en tenant compte de la taille du bac et de la fréquence des collectes[5]). En juin 2013, la petite municipalité du Canton de Potton a adopté cette méthode[6], qui leur aurait permis de réduire la quantité de déchets ultimes

[5] http://www.beaconsfield.ca/fr/ordures-et-recyclage/tarification-incitative.html

[6] *Tarification incitative et réduction à la source, les pierres d'assises négligées du projet de PMGMR 2015-2020,* Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME), mémoire à la Communauté métropolitaine de Montréal, 28 septembre 2015, p. 9

produits par les ménages de 42 % et d'augmenter de 13 % les matières recyclables collectées. La Ville de Beaconsfield a emboîté le pas en janvier 2016. Gatineau a quant à elle lancé un appel d'offres pour identifier des solutions d'implantation d'une tarification incitative[7]. Nous n'avons pas assez d'informations à ce sujet pour se prononcer, mais nous pensons qu'il faut s'intéresser aux pratiques en vigueur et s'inspirer de celles qui peuvent s'appliquer à Saguenay.

Grands générateurs

Nous croyons qu'il faut mettre en place des incitatifs pour encourager les grands générateurs de matières organiques comme les supermarchés et les restaurants à valoriser ces matières. Il y a là un grand potentiel de tonnage à récupérer, et qui ne demande que peu d'efforts. Un projet en ce sens a d'ailleurs été mis en place en 2006 par le biais de la Chaire en éco-conseil de l'UQAC. Le projet ComposTable « vise à intégrer de manière permanente la collecte des matières compostables dans les commerces de restauration et d'alimentation de la Ville de Saguenay.[8] Après un an d'opération auprès d'une vingtaine d'ICI, 615 tonnes de matières putrescibles ont été récupérées et valorisées. La chaire évaluait à l'époque à plus de 4 000 tonnes annuellement la matière potentielle à récupérer auprès de l'ensemble des ICI de Saguenay.[9]

Recommandation 10 : Nous recommandons de mettre en place des incitatifs pour encourager les grands générateurs (supermarchés, restaurants, UQAC, CIUSS etc.) à valoriser la matière organique et d'appuyer les initiatives telles le projet ComposTable.

---

[7] *Accompagnement dans l'identification de solutions d'implantation d'incitatifs tarifaires à la réduction des ordures ménagères dans le secteur résidentiel – Rapport synthèse à la Ville de Gatineau,* NI Corporation, 21 mai 2015

[8] *Guide d'application – Mise en œuvre d'un programme de collecte de matières compostables pour la production de compost*, Chaire de recherche et d'intervention en éco-conseil, Université du Québec à Chicoutimi,

[9] *Le projet ComposTable une initiative de développement durable,* Communiqué de presse de la chaire en éco-conseil de l'UQAC, 24 avril 2008

Élimination

Déjà en 2013, l'ERD s'engageait à dresser un bilan des émissions de GES de la flotte de véhicules et du parc immobilier de la Ville et d'adopter un plan d'action afin de réduire les GES sur le territoire de Saguenay. Le plan d'action prévoit la réalisation d'un inventaire des émissions de GES liées au transport des résidus ultimes. Nous croyons qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction et nous encourageons la Ville à réaliser son bilan global.

Secteurs ICI et CRD

Nous sommes en faveur de l'introduction de mesures réglementaires coercitives lors de l'émission de permis de construction.

Quartiers blancs

Si les quartiers blancs permettent d'économiser de l'argent aux contribuables de Saguenay et qu'ils réduisent significativement l'utilisation d'abrasifs, nous constatons qu'ils posent un problème de sécurité. De nombreux citoyens nous rapportent des incidents qu'ils ont vécus. Le protocole de sablage des arrêts sur plus ou moins 15 m ne semble pas respecté à la lettre. Il va sans dire que cela rend difficile l'immobilisation des véhicules et comporte un risque important pour les automobilistes et les piétons.

Recommandation 11 : Nous recommandons que la pratique des quartiers blancs soit réévaluée afin de prioriser la sécurité des citoyens.

Information, sensibilisation et éducation

L'atteinte des objectifs ciblés dans le PGMR dépend en grande partie des efforts qui seront consentis à la promotion et à la sensibilisation. Il s'agit d'un facteur clé dans l'atteinte des objectifs du PGMR. Il est d'une importance capitale que les

citoyens soient tenus au courant des services offerts et des meilleures pratiques en matière de gestion des matières résiduelles. Même rempli de bonne volonté, personne n'utilise un service dont il ne connaît pas l'existence.

Nous nous sommes inquiétés de l'absence de budget attaché au volet Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ) dans la 1ère version du PGMR soumise à la consultation. Nous avons constaté avec satisfaction que le document remis lors de la consultation publique contient des budgets pour le volet ISÉ, et que les montants nous semblent conséquents.

Conclusion

Le PGMR 2016-2020 doit répondre à des enjeux de taille pour respecter les objectifs du Plan d'action québécois de gestion des matières résiduelles 2011-2015. Nous croyons qu'il s'agit d'un bon plan dans son ensemble, mais nous avons souhaité y apporter des pistes de bonification.

Nous croyons que la collaboration avec le Lac-Saint-Jean devrait être renforcée, ce qui semble être la volonté régionale, selon les discours entendus lors de la consultation publique. Nous croyons également que l'information, la sensibilisation et l'éducation sont au centre de la réussite de ce plan et qu'il faut y mettre tous les efforts nécessaires.

L'ERD a toujours mis l'environnement et le développement durable au centre de ses préoccupations. C'est l'engagement que nous avons pris en 2013 et que nous réitérons dans nos prises de position. Nous souhaitons faire de Saguenay une ville mobilisée autour d'enjeux ambitieux et qui se donne les moyens d'atteindre ses objectifs.

Liste des recommandations

Recommandation 1 : Qu'un conseil sans papier soit instauré au conseil municipal de Saguenay.

Recommandation 2 : Nous recommandons d'introduire des kiosques de réemploi dans les écocentres.

Recommandation 3 : Nous recommandons que les grandes artères fréquentées de façon importante par les piétons soient prises en compte dans l'objectif d'amélioration des îlots d'apport volontaire dans les lieux publics.

Recommandation 4 : Nous recommandons de mettre sur pied un programme de gestion responsable de la matière déposée dans les îlots d'apports volontaires.

Recommandation 5 : Nous recommandons les bouteilles d'eau en plastique de format de 1l et moins soient bannis des services de la Ville, que soit évaluée la possibilité de les bannir de tous les édifices municipaux (centres communautaires, parcs, arénas, etc.) et qu'une campagne de sensibilisation soit menée auprès des commerces et des institutions publiques de Saguenay pour les inciter à faire de même.

Recommandation 6 : Nous recommandons de considérer dans le processus de mise en place de la collecte des matières organiques les entreprises régionales qui possèdent les installations susceptibles de recevoir la matière organique à valoriser.

Recommandation 7 : Nous recommandons que toutes les avenues possibles de collaboration avec le Lac-Saint-Jean soient envisagées en ce qui concerne le traitement des matières organiques.

Recommandation 8 : Nous recommandons d'inclure une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès des citoyens dans le processus de mise en œuvre de la collecte des matières organiques.

Recommandation 9 : Nous recommandons de procéder dès le départ à l'achat de bacs bruns de format 360 litres pour éviter d'avoir à les changer dans quelques années.

Recommandation 10 : Nous recommandons de mettre en place des incitatifs pour encourager les grands générateurs (supermarchés, restaurants, UQAC, CIUSS etc.) à valoriser la matière organique et d'appuyer les initiatives telles le projet ComposTable.

Recommandation 11 : Nous recommandons que la pratique des quartiers blancs soit réévaluée afin de prioriser la sécurité des citoyens.

7. Mémoire de l'Association pour le recyclage de produits électroniques du Québec (ARPE-Québec

FICHE DE LECTURE D'UN MÉMOIRE

Titre du mémoire :

Mémoire dans le cadre de la consultation sur le PGMR révisé 2016-2020 de Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay

Nom du citoyen ou de l'organisme qui soumet un mémoire :

L'Association pour le recyclage de produits électroniques du Québec (ARPE-Québec)

Date de soumission du mémoire : 7 avril 2016

Brève description de l'organisme (s'il y a lieu) :

Organisme à but non lucratif piloté par l'industrie, l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (l'ARPE-Québec) offre aux fabricants, distributeurs et détaillants de produits électroniques mis en marché au Québec un programme de conformité environnementale approuvé. Elle a la responsabilité de mettre en œuvre et d'exploiter pour ses membres le *Programme québécois de récupération et de valorisation des produits électroniques*.

Résumé du mémoire

Le programme de l'ARPE-Québec est de plus en plus accessible, visible et reconnu. Cependant, malgré tous les efforts déployés dans le but de sensibiliser la population à l'importance d'apporter ses vieux produits électroniques dans les points de dépôt officiels du programme, et bien que ce dernier soit en croissance depuis sa mise en place, l'ARPE-Québec fait face à des enjeux de taille (existence d'un réseau parallèle, risques pour l'environnement et pour la santé et la sécurité des travailleurs et risques de vol de renseignements personnels). L'ARPE fait plusieurs recommandations que vous trouverez dans la prochaine section.

Recommandations principales

Accroissement de l'accessibilité

L'ARPE estime que les points de dépôt doivent être accessibles aux entreprises des secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI). Certaines dispositions pourraient être mises de l'avant pour encadrer l'utilisation de ces points de dépôt, y compris le nombre maximal de produits déposés par visite. Cette pratique éviterait d'encourager le marché parallèle que les PME utilisent fréquemment sans en connaître les risques.

Bannissement des sites d'enfouissement

Pour protéger l'environnement, toutes les municipalités devraient bannir des sites d'enfouissement les produits électroniques visés par le Règlement.

Mise en place de mesures concrètes

Pour protéger l'environnement et contribuer au succès du programme, toutes les municipalités devraient :
-Revoir les services de collecte des encombrants afin de retirer le droit de mettre en bordure de rue les appareils électroniques visés par la REP;
-Améliorer les ententes contractuelles avec les entreprises privées de gestion des écocentres afin que TOUS les produits électroniques recueillis soient acheminés à l'ARPE-Québec, et ce, sans exception;
-Contrôler l'accès afin d'éviter les vols de produits, y compris ceux contenants des données confidentielles;
-Utiliser les services du programme de l'ARPE-Québec pour les produits utilisés pour leurs propres besoins (immeubles de la ville, des arrondissements, etc.);
-Utiliser la filière officiellement reconnue par RECYC-QUÉBEC et ainsi :
i. Profiter d'une surveillance accrue des sites de dépôt permettant d'éviter le vol d'appareils ayant une valeur résiduelle ou contenant des données confidentielles;
ii. Bénéficier des services de recycleurs approuvés par le BQR et conformes aux normes canadiennes de recyclage;
iii. Assurer la valorisation des matières (très faible pourcentage de résidus ultimes);
iv. Permettre l'acheminement des produits pouvant avoir une deuxième vie vers des entreprises de réemploi approuvées par le BQR;
v. Détourner tous les produits recueillis des sites d'enfouissement;
vi. Contribuer à l'atteinte des taux de récupération fixés par le gouvernement et éviter que des pénalités également prévues par le ministère soient exigées.

Communication et diffusion d'information
Les efforts de sensibilisation déployés par l'ARPE-Québec devraient être appuyés par une meilleure communication et diffusion de l'information en matière de recyclage. Ainsi, les municipalités qui font partie du programme officiel devraient :
-Mettre à jour les renseignements diffusés sur leur site Web respectif afin de diriger les citoyens et les entreprises au bon endroit, soit vers la filière officielle et ses points de dépôt;
-Utiliser les outils de sensibilisation fournit par l'ARPE-Québec :
i. Dépliants
ii. Signalisation et affichage dans les points de dépôt
-Promouvoir les collectes spéciales (p. ex. : sur les panneaux lumineux d'information)
-Publiciser davantage l'emplacement des points de dépôt et leur participation dans le programme officiel;
-Former les employés municipaux sur le programme officiel de l'ARPE-Québec;
-Informer l'ARPE-Québec de tout changement dans les écocentres (emplacement, fermeture).

Mémoire de l'ARPE-Québec

Présenté à la

Ville de Saguenay
au service du citoyen

dans le cadre du Projet de plan de gestion des matières résiduelles
2016 – 2020
Ville de Saguenay
MRC du Fjord-du-Saguenay

Avril 2016

Table des matières

1. Introduction 1
2. À propos de l'ARPE-Québec 1
3. Enjeux 1
3.1. Existence d'un réseau parallèle 2
3.2. Risques pour l'environnement et pour la santé et la sécurité des travailleurs 2
3.3. Risques de vol de renseignements personnels 2
4. Situation actuelle 3
4.1. Collecte des encombrants 3
4.2. Quantité récupérée 4
5. Pistes de réflexion 4
5.1. Accroissement de l'accessibilité 4
5.2. Bannissement des sites d'enfouissement 5
5.3. Mise en place de mesures concrètes 5
5.4. Communication et diffusion d'information 6
6. Conclusion 6

1. Introduction

Ce document se veut une piste de réflexion portant sur le recyclage des produits électroniques en fin de vie utile (PEFVU) dans le cadre du Projet « Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016 – 2020 de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Plus précisément, ce document porte sur les mesures qui visent à interdire, pour toutes les clientèles desservies, de jeter avec les matières destinées à l'élimination, des résidus visés par un programme de récupération dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs.

À la suite de l'entrée en vigueur en juin 2011 du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (le « Règlement »), publié par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), et à l'issue d'une entente conclue avec RECYC-QUÉBEC, l'ARPE-Québec a été identifiée comme l'organisme de gestion reconnu (OGR) responsable des produits électroniques dans le cadre de la Responsabilité élargie des producteurs (REP).

2. À propos de l'ARPE-Québec

Organisme à but non lucratif piloté par l'industrie, l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (l'ARPE-Québec) offre aux fabricants, distributeurs et détaillants de produits électroniques mis en marché au Québec un programme de conformité environnementale approuvé. Elle a la responsabilité de mettre en œuvre et d'exploiter pour ses membres le *Programme québécois de récupération et de valorisation des produits électroniques*.

Pour ce faire, l'ARPE-Québec a mis en place un vaste réseau de plus de 900 points de dépôt officiels où les citoyens et les entreprises peuvent apporter leurs vieux produits électroniques. Ce réseau à l'échelle de la province est composé d'écocentres municipaux, de plusieurs détaillants et de divers autres organismes et entreprises.

Tous les produits électroniques recueillis dans le cadre du programme sont pris en charge par l'ARPE-Québec, puis acheminés chez des entreprises approuvées par le Bureau de la qualification des recycleurs et conformes aux normes en vigueur au Canada pour y être recyclés de façon sécuritaire, sûre et écologique. Pour en savoir plus, nous vous invitons à visionner notre vidéo « Qu'arrive-t-il ensuite ? ».

Depuis le début de son programme en juillet 2012, l'ARPE-Québec a permis de détourner des sites d'enfouissement plus de 50 000 tonnes métriques de produits électroniques désuets.

3. Enjeux

Le programme de l'ARPE-Québec est de plus en plus accessible, visible et reconnu. C'est avec beaucoup de fierté que nous constatons les progrès réalisés depuis sa mise en place.

Nos campagnes publicitaires connaissent un franc succès. Comme l'ont démontré les récents sondages, ces campagnes ont obtenu la cote d'amour de la part du public et nous ont permis de nous maintenir en tête de liste dans l'esprit des gens quand vient le temps de recycler les PEFVU. En fait, 80 % de la population québécoise connaît l'existence du programme de recyclage des produits électroniques au Québec et 79 % dit savoir se départir de leurs vieux produits électroniques de façon écologique.

Cependant, malgré tous les efforts déployés dans le but de sensibiliser la population à l'importance d'apporter ses vieux produits électroniques dans les points de dépôt officiels du programme, et bien que ce dernier soit en croissance depuis sa mise en place, l'ARPE-Québec fait face à des enjeux de taille.

3.1. Existence d'un réseau parallèle

Les produits électroniques contiennent des ressources naturelles non renouvelables telles que le cuivre ou l'or ainsi que des matières pouvant être valorisées telles que le métal, l'aluminium, le plastique et le verre.

Ces ressources et ces matières ont une valeur sur le marché, ce qui contribue à créer un réseau parallèle dont certains individus malveillants veulent tirer profit. Les produits sont ainsi démantelés pour en extraire les matières ayant une valeur résiduelle. Ce qui reste est malheureusement empilé à l'air libre, acheminé dans les sites d'enfouissement ou exporté illégalement, déplaçant ainsi nos enjeux environnementaux ailleurs.

3.2. Risques pour l'environnement et pour la santé et la sécurité des travailleurs

Certains produits électroniques contiennent des substances préoccupantes qui, si elles ne sont pas manipulées correctement, pourraient avoir un impact sur l'environnement et causer des problèmes pour la santé. C'est le cas, entre autres, du plomb. Aussi, si les produits électroniques sont dirigés vers les sites d'enfouissement, ils contaminent graduellement le sol et l'eau.

3.3. Risques de vol de renseignements personnels

Certains produits électroniques, comme les ordinateurs et les cellulaires, peuvent contenir des données confidentielles. Il est donc essentiel d'éviter que ces produits se retrouvent entre de mauvaises mains.

Ces enjeux démontrent bien l'importance d'utiliser la filière officielle pour le recyclage des produits électroniques.

L'ARPE-Québec utilise uniquement les services d'entreprises de recyclage ou de réemploi approuvées par le Bureau de la qualification des recycleurs (BQR). Ces dernières doivent en tout temps être conformes aux normes canadiennes tant sur le plan environnemental qu'en ce qui concerne la santé et la sécurité des travailleurs.

La prise en charge des produits électroniques en fin de vie utile s'effectue selon un processus de transformation audité et approuvé, de la réception jusqu'au traitement définitif de la matière (c.-à-d. du recycleur primaire à tous les autres transformateurs en aval).

4. Situation actuelle

4.1. Collecte des encombrants

Dans le cadre de la collecte des encombrants, plusieurs municipalités permettent aux citoyens de laisser en bordure de rue toutes sortes de produits, y compris des téléviseurs et autres produits électroniques. Bien que cette pratique vise à faciliter la vie des citoyens et à leur offrir un meilleur service, elle a malheureusement des conséquences néfastes sur l'environnement et pour notre programme, étant donné la valeur résiduelle des produits électroniques.

L'ARPE-Québec mène actuellement une étude en vue d'analyser l'impact d'une telle pratique et bien que l'étude soit toujours en cours, il est déjà possible de dégager quelques constats :

- Les téléviseurs (CRT) déposés par les citoyens sont cannibalisés et dépouillés de leur bobine de cuivre (*deflection coil*) avant même la collecte, laissant ainsi en bordure de rue des produits éventrés contenant des substances préoccupantes à l'air libre.
- Les produits contenant des données confidentielles ou des ressources naturelles précieuses (or, cuivre, palladium, platine, etc.) tels les ordinateurs, les systèmes audio-vidéo et autres sont volés peu de temps après avoir été déposés en bordure de rue.
- Ces appareils sont plus souvent acheminés vers les sites d'enfouissement plutôt qu'au réemploi ou au recyclage.

Outre ces tristes conséquences, cette pratique ne communique pas le bon message à la population qui, ayant l'impression de faire la bonne chose, n'a pas conscience de l'impact négatif de leur geste.

4.2. Quantité récupérée

Après quelques années d'activités, nous sommes en mesure de constater que le taux de récupération (kg/personne) sur le territoire de la ville de Saguenay est supérieur à la moyenne québécoise. Toutefois, ce taux est inférieur à d'autres villes du Québec. Il est donc important de continuer à mettre en place des pratiques qui permettront d'atteindre les objectifs collectifs.

5. Pistes de réflexion

Étant donné que les produits électroniques :

- sont prisés, car ils ont une valeur résiduelle;
- sont à risque des vols, car ils contiennent des données confidentielles;
- peuvent représenter une menace pour l'environnement, car ils contiennent des substances préoccupantes, comme le plomb et le mercure;
- sont de plus en plus petits et plus facilement déposés dans les ordures ou dans le bac de recyclage;
- peuvent être acheminés aux sites d'enfouissement, particulièrement les écrans cathodiques (CRT) qui contiennent du verre plombé dont le coût de recyclage est très élevé;
- peuvent être exportés dans les pays en développement ou en Chine;

il est essentiel que la ville de Saguenay porte une attention particulière, dans son plan de gestion de matières résiduelles, aux pistes de réflexion suivantes :

5.1. Accroissement de l'accessibilité

Pour favoriser l'adoption de comportements écoresponsables, tant chez les citoyens que chez les entreprises, et sachant qu'actuellement la moitié des produits recueillis par l'ARPE-Québec proviennent des dépôts municipaux, toutes les municipalités devraient offrir l'accès à un point de dépôt officiel faisant partie du programme.

De plus, il serait bénéfique que ces points de dépôt soient accessibles aux entreprises des secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI). Certaines dispositions pourraient être mises de l'avant pour encadrer l'utilisation de ces points de dépôt, y compris le nombre maximal de produits par visite. Cette pratique éviterait d'encourager le marché parallèle que les PME utilisent fréquemment sans en connaître les risques.

5.2. Bannissement des sites d'enfouissement

Pour protéger l'environnement, toutes les municipalités devraient bannir des sites d'enfouissement les produits électroniques visés par le Règlement. Il serait ainsi possible :

- De réduire le risque que les citoyens déposent leurs produits électroniques dans les ordures;
- De réduire le risque que des recycleurs malintentionnés conservent les composants ayant une valeur résiduelle tout en acheminant le reste du matériel dans les sites d'enfouissement;
- D'empêcher les entreprises d'acheminer leurs produits électroniques vers les sites d'enfouissement.

5.3. Mise en place de mesures concrètes

Pour protéger l'environnement et contribuer au succès du programme, toutes les municipalités devraient :

- Revoir les services de collecte des encombrants afin de retirer le droit de mettre en bordure de rue les appareils électroniques visés par la REP;
- Améliorer les ententes contractuelles avec les entreprises privées de gestion des écocentres afin que TOUS les produits électroniques recueillis soient acheminés à l'ARPE-Québec, et ce, sans exception;
- Contrôler l'accès afin d'éviter les vols de produits, y compris ceux contenants des données confidentielles;
- Utiliser les services du programme de l'ARPE-Québec pour les produits utilisés pour leurs propres besoins (immeubles de la ville, des arrondissements, etc.);
- Utiliser la filière officiellement reconnue par RECYC-QUÉBEC et ainsi :
  i. Profiter d'une surveillance accrue des sites de dépôt permettant d'éviter le vol d'appareils ayant une valeur résiduelle ou contenant des données confidentielles;
  ii. Bénéficier des services de recycleurs approuvés par le BQR et conformes aux normes canadiennes de recyclage;
  iii. Assurer la valorisation des matières (très faible pourcentage de résidus ultimes);
  iv. Permettre l'acheminement des produits pouvant avoir une deuxième vie vers des entreprises de réemploi approuvées par le BQR;
  v. Détourner tous les produits recueillis des sites d'enfouissement;
  vi. Contribuer à l'atteinte des taux de récupération fixés par le gouvernement et éviter que des pénalités également prévues par le ministère soient exigées.

5.4. Communication et diffusion d'information

Les efforts de sensibilisation déployés par l'ARPE-Québec devraient être appuyés par une meilleure communication et diffusion de l'information en matière de recyclage. Ainsi, les municipalités qui font partie du programme officiel devraient :

- Mettre à jour les renseignements diffusés sur leur site Web respectif afin de diriger les citoyens et les entreprises au bon endroit, soit vers la filière officielle et ses points de dépôt;
- Utiliser les outils de sensibilisation fournit par l'ARPE-Québec :
    i. Dépliants
    ii. Signalisation et affichage dans les points de dépôt
- Promouvoir les collectes spéciales (p. ex. : sur les panneaux lumineux d'information)
- Publiciser davantage l'emplacement des points de dépôt et leur participation dans le programme officiel;
- Former les employés municipaux sur le programme officiel de l'ARPE-Québec;
- Informer l'ARPE-Québec de tout changement dans les écocentres (emplacement, fermeture).

Ces quelques pistes de réflexion méritent d'être étudiées attentivement puisque globalement, elles permettront de :

- Contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le ministère pour chaque catégorie de produits visés par le Règlement;
- Réduire de façon importante les coûts de l'enfouissement;
- Protéger l'environnement autant au Québec qu'à l'étranger;
- Minimiser les risques de vols de données confidentielles et protéger les citoyens.

6. Conclusion

Les programmes officiels mis en place au Québec, et particulièrement celui des produits électroniques, ne peuvent accomplir leur mission et satisfaire les exigences réglementaires sans l'appui d'autres acteurs importants, comme les municipalités.

Nous croyons fermement que le succès des programmes officiels passe un effort collectif de toutes les parties prenantes. Au-delà de la sensibilisation auprès de la population visant à modifier les comportements, il est essentiel d'implanter des mesures concrètes qui encouragent les bonnes actions et qui freinent l'apparition de mauvaises pratiques.

La Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay occupe un rôle de premier plan dans le développement des programmes responsables de la gestion des produits visés par la REP. L'ARPE-Québec souhaite poursuivre sa démarche avec Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay et lui assure son entière collaboration.

8. Mémoire du Syndicat local de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean

POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
Fjord-du-Saguenay

MÉMOIRE

DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PRÉSENTÉ PAR :

LE SYNDICAT LOCAL DE L'UPA FJORD-DU-SAGUENAY

3635, rue Panet Jonquière (Québec) G7X 8T7 418-542-5666

POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
Fjord-du-Saguenay

Le recyclage de plastique à balle ronde

Depuis quelques années, la collecte du plastique utilisé pour l'enrobage de balles rondes s'effectue sur l'ensemble du territoire de Ville de Saguenay. La présente demande vise à uniformiser cette pratique aux municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Cette uniformisation passe par la distribution de sacs et de bacs, qui permettront aux producteurs utilisant un tel plastique d'en disposer adéquatement et ce, sans impact dommageable pour l'environnement.

Dans cet ordre d'idée, le Syndicat local de l'UPA Fjord-du-Saguenay a déjà fait une partie du travail, en fournissant la liste des entreprises agricoles utilisatrices des plastiques qui peuvent faire partie du circuit de collecte dans le secteur de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Toujours à ce propos, il serait plus qu'intéressant de pousser un peu plus loin le recyclage du matériel utilisé dans le secteur agricole. Pour ce faire, il faudrait développer une liste des matières recyclables que l'on retrouve sur une ferme. Pour ainsi avoir un inventaire et un portrait réel des besoins en recyclage d'une entreprise agricole, ce qui permettrait, par la suite, de fournir les options de recyclage.

Compostage

Ces temps-ci, nous entendons beaucoup parler de l'instauration de la pratique du compostage dans l'ensemble des foyers. Pour ce projet, il serait intéressant de regarder dans les secteurs éloignés des secteurs municipalisés dynamiques, afin de cibler des endroits où il y a déjà des fosses à fumier désaffectées qui pourraient recevoir le compost. Cette proposition vise uniquement à utiliser des installations existantes, afin de réduire les coûts et d'éviter les désagréments qu'un tel entreposage peut causer.

3635, rue Panet Jonquière (Québec) G7X 8T7 418-542-5666

Le milieu agricole serait sûrement très intéressé à utiliser le compost produit, afin d'enrichir leurs terres. Toutefois, nous souhaitons soulever une inquiétude à ce sujet. Nous sommes conscients qu'il existe des lois et règlements entourant les normes de compostage et son utilisation et comme nous souhaiterions que les producteurs agricoles puissent bénéficier de ce compost, il nous faut nous assurer préalablement que celui-ci répond adéquatement aux exigences de conformité demandées dans le secteur agricole. C'est pourquoi, nous demandons que des vérifications soient faites tant au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), qu'au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changement Climatique (MDDELCC), afin de s'assurer que le compost produit répond adéquatement aux exigences et aux règlements des ministères.

En terminant, et dans un optique de la mise en lumière des partenariats, producteurs et municipalité, il serait intéressant de reconnaitre l'implication des producteurs qui collabore dans la valorisation des boues de ville et du compost municipal. Cette mise en lumière, pourrait se concrétiser par l'établissement d'une liste des partenariats ou encore par l'affichage sur les fermes partenaires.

9. Mémoire de la Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean

POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
Saguenay-Lac-St-Jean
L'Union des producteurs agricoles

MÉMOIRE

DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PRÉSENTÉ PAR :

LA FÉDÉRATION DE L'UPA DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

3635, rue Panet, Jonquière (Québec), G7X 8T7, 418-542-5666.

POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
Saguenay-Lac-St-Jean
L'Union des producteurs agricoles

Le recyclage de plastique à balle ronde

Depuis quelques années, la collecte et le recyclage du plastique à balle ronde s'effectue dans le secteur de Ville de Saguenay. Les producteurs agricoles de ce secteur sont heureux de pouvoir contribuer à la récupération de plastique, de façon responsable et surtout, de bénéficier de l'excellent support de Ville de Saguenay. La présente demande vise à demander à Ville de Saguenay de partager son expertise sur cette opération de récupération avec les quatre autres MRC de notre région et ainsi implanter cette pratique sur l'ensemble du territoire du Saguenay-Lac-St-Jean.

En d'autre terme, nous demandons le partage d'expertise aux autres MRC afin d'appliquer les mêmes procédures pour l'ensemble des municipalités de notre région. Cette uniformisation passe par la distribution de sacs et de bacs qui permettrons aux producteurs utilisant du plastique d'en disposer adéquatement et sans impact dommageable pour l'environnement.

Nous vous remercions de nous donner l'opportunité de nous exprimer et restons disponible afin de vous aider dans cette démarche régionale. Rappelons que l'agriculture régionale est un acteur de premier ordre pour le développement économique de notre belle et grande région car elle regroupe 1 200 entreprises de diverses productions procurant de l'emploi direct à 2 300 personnes, pour des revenus à la ferme de près de 280 M$.

3635, rue Panet, Jonquière (Québec), G7X 8T7, 418-542-5666.